

Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (*arrivée à l'OJ n°4*), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n°5*), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-23

Objet : Études de gouvernance et des schémas directeurs pour le transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées »

dans le cadre du projet du transfert des compétences « alimentation en eau potable et

assainissement des eaux usées », Monsieur Camille BOERIO indique que les études de préfiguration

des services et des deux schémas directeurs dudit transfert ont

80% de leurs montants TTC respectifs comme suit :

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_23A-DE

- Étude de préfiguration des services : une aide de 106 469,00 euros sur une dépense éligible de 133 086,00 euros TTC pour les travaux suivants :
 - Phase 1 : état des lieux – prise de connaissance et analyse,
 - Phase 2 : définition des projets de service « eau potable et assainissement »,
 - Phase 3 : étude des scénarios,
 - Phase 4 : accompagnement au transfert.
- Schéma directeur d'assainissement des eaux usées : une aide de 361 498,00 euros sur une dépense éligible de 451 872,00 euros TTC pour les travaux suivants :
 - Phase 1 : analyse de l'existant et reconnaissance du terrain,
 - Phase 2 : campagnes de mesures,
 - Phase 3 : investigations complémentaires,
 - Phase 4 : plans pluriannuels d'investissement, diagnostic permanent et zonages.
- Schéma directeur d'alimentation en eau potable : une aide de 651 321,00 euros sur une dépense éligible de 814 151,00 euros TTC (dont 406 270,56 euros TTC pour la tranche optionnelle) pour les travaux suivants :
 - Tranche ferme « schéma directeur » :
 - Phase 1 : recueil des données de base, mise à jour des plans et analyse des équipements,
 - Phase 2 : expertise de la production et de la distribution,
 - Phase 3 : détection des fuites,
 - Phase 4 : modélisation et élaboration des propositions de travaux.
 - Tranche optionnelle « investigations complémentaires sur les ressources à l'arrêt (cf. : plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux) » :
 - Phase 1 : état des lieux fonctionnel et organisationnel des services d'eau destinée à la consommation humaine,
 - Phase 2 : étude de dangers et appréciation des risques sanitaires associés aux services d'eau,
 - Phase 3 : élaboration du plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux destinées à la consommation humaine,
 - Phase 4 : élaboration et mise en place des outils permettant d'inscrire la gestion de la sécurité sanitaire de l'eau dans un processus d'amélioration continue.

Considérant qu'une note synthétique du cahier des charges de la consultation des bureaux d'études a été élaborée et remise sur table, d'une part et, d'autre part, après les explications complémentaires apportées en cours de séance, Monsieur Camille BOERIO propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau communautaire, de délibérer pour :

- Décider du lancement ou non des études de préfiguration des services et des schémas directeurs pour le transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées »,
Et, le cas échéant,
- Autoriser le Président à signer les conventions d'attribution des subventions avec l'Agence de l'Eau « Seine Normandie » telles qu'elles sont présentées.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_23A-DE

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (51 voix pour et 9 abstentions),

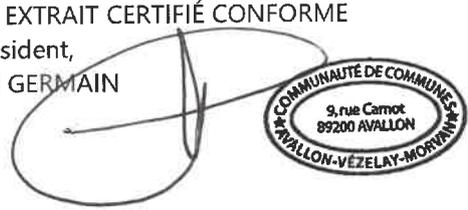
- **DÉCIDE le lancement des études de préfiguration des services et des schémas directeurs pour le transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif des eaux usées »,**
- **AUTORISE le Président à signer les conventions d'attribution des subventions avec l'Agence de l'Eau « Seine Normandie » telles qu'elles sont présentées.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-24

Objet : Maîtrise d'ouvrage déléguée pour un projet d'une micro-crèche à Asquins

- o Considérant que la réflexion pour la création d'une structure d'accueil de la Petite Enfance remonte à une dizaine d'années sur le territoire du Vézélien,

- Considérant que le nombre d'Assistants maternels baisse régulièrement sur le territoire communautaire (cf. : environ 50% depuis 10 ans),
- Considérant que l'on dénombre seulement 10 Assistants maternels sur le territoire des 18 communes de l'ex-Communauté de Communes du Vézélien et sur les communes d'Arcy-sur-Cure, de Bois d'Arcy et de Merry-sur-Yonne qui ont intégré la CCAVM depuis le 1^{er} janvier 2017,
- Considérant que 16 demandes de places en crèches n'ont pas été satisfaites lors de la dernière commission d'attribution des places en crèches en date du 24 février 2025, étant précisé que c'est un constat récurrent opéré lors de chaque commission,
- Considérant la proposition de la commune d'Asquins de porter un projet de création d'une micro-crèche de 10 places en assumant la totalité des dépenses d'investissement,
- Considérant la localisation géographique favorable de la commune d'Asquins au centre du territoire du Vézélien,
- Considérant que l'instruction et les travaux du projet de création d'un Pôle « Petite Enfance-Enfance-Jeunesse » à l'ex-école maternelle des jardins à Avallon vont s'étaler sur la période 2025-2028,
- Considérant que l'accueil de la Petite Enfance est l'un des axes forts à développer pour contribuer à l'attractivité du territoire communautaire,
- Considérant que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan demandera d'être associée à la conception des locaux,
- Considérant les conventions déjà existantes déléguant la gestion d'actions et de services de compétences communautaires à des communes qui en avaient fait la demande,
- Considérant la compétence communautaire pour la gestion des structures d'accueil de la Petite Enfance,
- Considérant l'engagement de la commune d'Asquins pour la mise à disposition gracieuse des locaux à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,
- Précisant que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan pourrait assurer la gestion de cette nouvelle structure d'accueil de la Petite Enfance qu'à la condition expresse d'être préalablement assurée de percevoir les prestations de service de fonctionnement de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne avant de signer le procès-verbal de ladite mise à disposition avec la commune d'Asquins.

Le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à la majorité du Bureau communautaire, de délibérer pour décider de confier, en maîtrise d'ouvrage déléguée, la création d'une micro-crèche de 10 places à la commune d'Asquins qui s'engage à financer la totalité de l'investissement en ne demandant aucune aide d'investissement à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (55 voix pour et 4 abstentions, Monsieur Philippe VEYSSIÈRE, Maire d'Asquins, ne prenant pas part au vote),

- **DÉCIDE de confier, en maîtrise d'ouvrage déléguée, la création d'une micro-crèche de 10 places à la commune d'Asquins qui s'engage à financer la totalité de l'investissement en ne demandant aucune aide d'investissement à la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan,**
- **DEMANDE à ce que la Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan soit associée à la conception des locaux,**

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_24A-DE

- **PRÉCISE** que la **Communauté de Communes Avallon-Vézelay-Morvan assurera la gestion de cette nouvelle structure d'accueil de la Petite Enfance à la condition expresse d'être préalablement assurée de percevoir les prestations de service de fonctionnement de la Caisse d'allocations familiales de l'Yonne avant de signer le procès-verbal de la mise à disposition gracieuse de la structure avec la commune d'Asquins.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-25

Objet : Approbation du compte de gestion du budget principal de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_25-DE

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

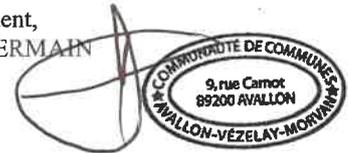
DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIERE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-26

Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_26-DE

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

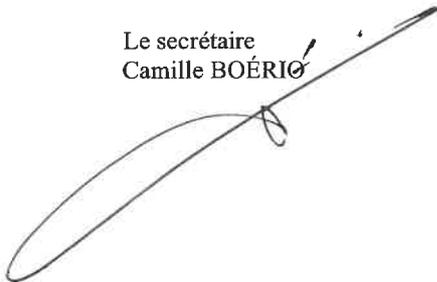
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-27

Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

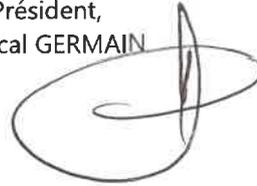
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIERE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-28

Objet : **Approbation du compte de gestion du budget annexe Maison de santé pluridisciplinaire de Vézelay de l'exercice 2024**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_28-DE

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-29

Objet : Approbation du compte de gestion du budget annexe Enfance Jeunesse de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

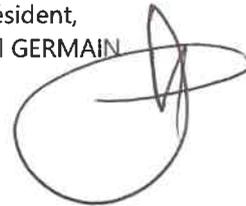
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSOUUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-30

Objet : Approbation du compte de gestion du budget autonome Déchets Ménagers de l'exercice 2024

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_30-DE

gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

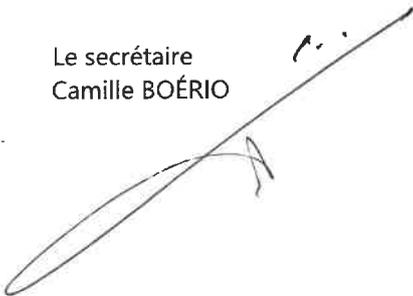
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré et à l'unanimité,

DECLARE que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

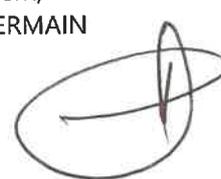
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-31

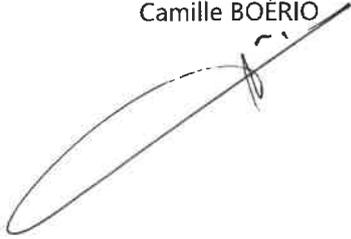
Objet : Désignation d'un Président de séance pour l'examen des comptes administratifs

Conformément à l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président rappelle qu'il peut assister à la présentation des comptes mais ne doit pas participer aux votes de ceux-ci. Il propose au Conseil Communautaire de délibérer pour désigner Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charges des finances, en qualité de Président de séance.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Bernard RAGAGE, Vice-président en charge des finances, en qualité de Président de séance.

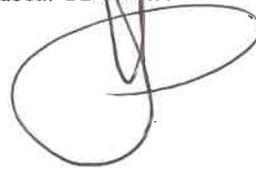
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIERE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSOUJI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-32

Objet : Approbation du compte administratif du budget principal de l'exercice 2024

Monsieur Bernard RAGAGE communique les chiffres du compte administratif du budget principal CCAVM.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_32-BF

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | | |
|---------------------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 1 794 153,76 | 1 693 382,57 | 8 936 095,71 | 9 895 823,26 | 10 730 249,47 | 11 589 505,73 |
| Résultats de clôture | 100 471,19 | | | 959 727,55 | | 859 256,36 |

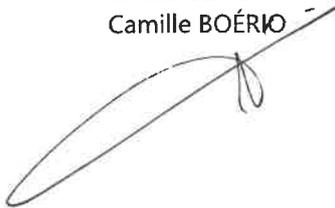
Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance),

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 17 mars 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

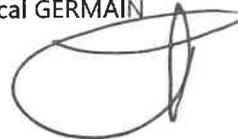
Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-33

Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » de l'exercice 2024

Monsieur Bernard RAGAGE communique les chiffres du compte administratif du budget annexe Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon » de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_33-BF

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF Parc d'activités « Portes du MORVAN et d'AVALLON » | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 5 757 988,88 | 3 924 196,09 | 3 258 388,05 | 5 091 480,84 | 9 016 376,03 | 9 015 676,93 |
| Résultats de clôture | 1 833 792,79 | | | 1 833 092,79 | 700,00 | |

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance),

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 17 mars 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-34

Objet : **Approbation du compte administratif du budget annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2024**

Monsieur Bernard RAGAGE communique les chiffres du compte administratif du budget annexe Zone Bonjuan de l'exercice 2024.

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF budget Annexe Zone Bonjuan | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 165 561,45 | 86 596,73 | 86 632,73 | 176 220,24 | 252 194,19 | 262 817,37 |
| Résultats de clôture | 78 964,73 | | | 89 587,91 | | 10 623,18 |

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance),

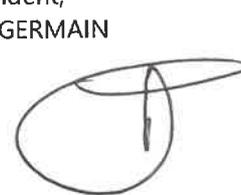
CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 17 mars 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOERIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN




**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABS AOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-35

Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vézelay de l'exercice 2024

Monsieur Bernard RAGAGE communique les chiffres du compte administratif du budget annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de Vézelay de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_35-BF

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|---|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF budget Annexe Maison de Santé Pluridisciplinaire de VÉZELAY | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 76 676,54 | 39 738,98 | 31 841,86 | 70 173,72 | 10 518,40 | 109 912,70 |
| Résultats de clôture | 36 937,56 | | | 38 331,86 | | 1 394,30 |

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance),

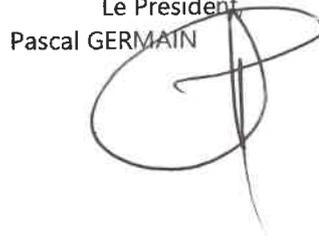
CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 17 mars 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLO-N-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIERE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-36

Objet : Approbation du compte administratif du budget annexe Enfance- Jeunesse de l'exercice 2024

Monsieur Bernard RAGAGE communique les chiffres du compte administratif du budget annexe Enfance-Jeunesse de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_36A-DE

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF budget Annexe Enfance/Jeunesse | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 93 077,79 | 121 109,72 | 2 262 503,73 | 2 273 133,55 | 2 355 581,52 | 2 394 243,27 |
| Résultats de clôture | | 28 031,93 | | 10 629,82 | | 38 661,75 |

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance),

CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 17 mars 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-37

Objet : Approbation du compte administratif du budget autonome Déchets Ménagers de l'exercice 2024

Monsieur Bernard RAGAGE communique les chiffres du compte administratif du budget autonome Déchets Ménagers de l'exercice 2024.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_37-BF

| LIBELLES | INVESTISSEMENT | | FONCTIONNEMENT | | ENSEMBLE | |
|--|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| COMPTE ADMINISTRATIF budget Annexe Déchets Ménagers | | | | | | |
| Opérations de l'exercice | 394 673,75 | 391 947,94 | 3 337 022,74 | 3 321 953,36 | 3 731 696,49 | 3 713 901,30 |
| Résultats de clôture | 2 725,81 | | 15 069,38 | | 17 795,19 | |

Sous la présidence de Monsieur Bernard RAGAGE,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (le Président ayant quitté la séance),

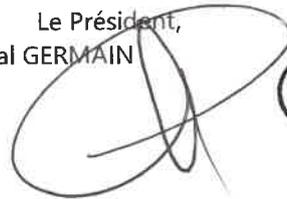
CONSTATE pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion voté le 17 mars 2025 relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-38

Objet : Affectation de résultat 2024 – budget principal

A la lecture des comptes administratifs, le Président constate les résultats suivants :

- résultat d'investissement : - 100 471,19 euros
- résultat de fonctionnement : + 959 727,55 euros

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_38-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter au budget 2025

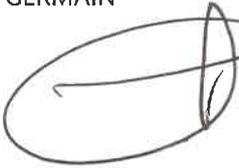
- **100 471,19 € en dépenses d'investissement au 001,**
- **227 347,41 € en recettes d'investissement au 1068,**
- **732 380,14 € en recettes de fonctionnement au compte 002,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOËRIS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-39

Objet : Affectation de résultat 2024 – budget annexe Parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon »

A la lecture des comptes administratifs, le Président constate les résultats suivants :

- résultat d'investissement : - 1 833 792,79 euros
- résultat de fonctionnement : + 1 833 092.79 euros

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_39-DE

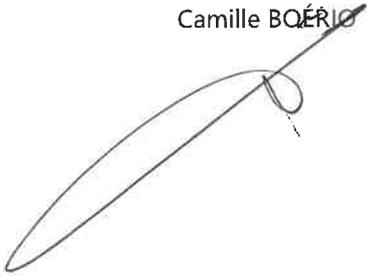
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter au budget 2025

- **1 833 792,79 € en dépenses d'investissement au 001,**
- **1 833 092,72 en recettes de fonctionnement au compte 002,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-40

Objet : Affectation de résultat 2024 – budget annexe Zone Bonjuan

A la lecture des comptes administratifs, le Président constate les résultats suivants :

- résultat d'investissement : - 78 964,73 euros
- résultat de fonctionnement : + 89 587,91 euros

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_40-DE

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter au budget 2025

- **78 964,73 € en dépenses d'investissement au 001,**
- **89 597,91 € en recettes de fonctionnement au compte 002.**

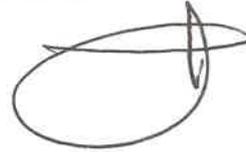
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (*arrivée à l'OJ n°4*), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n°5*), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-41

Objet : Affectation de résultat 2024 – budget annexe Maison de santé Pluridisciplinaire de Vézelay

A la lecture des comptes administratifs, le Président constate les résultats suivants :

- résultat d'investissement : - 36 937,56 euros
- résultat de fonctionnement : + 38 331,86 euros

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_41-DE

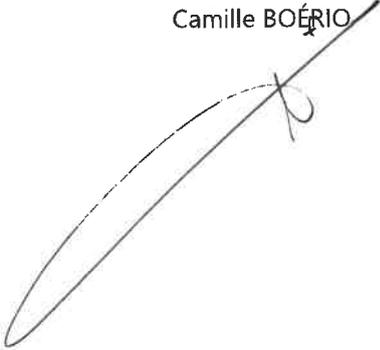
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter au budget 2025

- **36 937,56 € en dépenses d'investissement au 001,**
- **38 331,86 € en recettes d'investissement au compte 1068,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-42

Objet : Affectation de résultat 2024 – budget annexe Enfance Jeunesse

A la lecture des comptes administratifs, le Président constate les résultats suivants :

- résultat d'investissement : + 28 031,93 euros
- résultat de fonctionnement : + 10 629,82 euros

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_42-DE

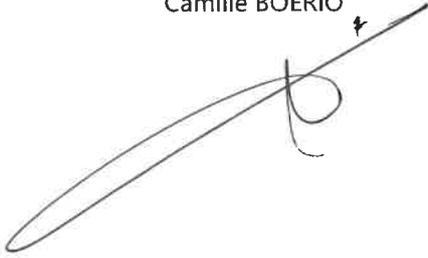
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter au budget 2025

- **28 031,93 € en recettes d'investissement au compte 001,**
- **10 629.82 € en recettes de fonctionnement au compte 002,**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-43

Objet : Affectation de résultat 2024 – budget autonome Déchets Ménagers

A la lecture des comptes administratifs, le Président constate les résultats suivants :

- résultat d'investissement : - 2 725,81 euros
- résultat de fonctionnement : - 15 069,38 euros

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_43-DE

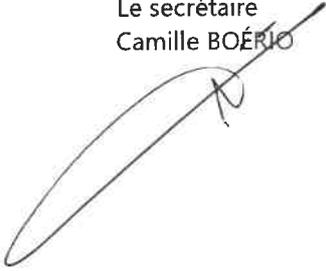
Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

DÉCIDE de reporter au budget 2024

- **2 725,81 € en dépenses d'investissement au 001,**
- **15 069,38 € en dépenses de fonctionnement au compte 002,**

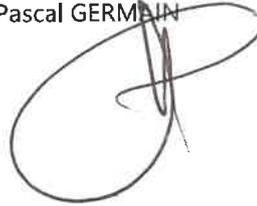
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSOUÏ a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-44

Objet : Délibération spéciale : ouverture de crédits de paiement sur la section d'investissement du budget principal 2025

Conformément à l'article L.612-1 du code général des collectivités territoriales, Monsieur Bernard RAGAGE explique qu'une collectivité a la possibilité d'ouvrir des crédits supplémentaires pour un projet en cours dans la limite de 25 % des crédits inscrits au budget de l'année N-1.

Monsieur Bernard RAGAGE propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau communautaire, de délibérer pour approuver l'ouverture des crédits supplémentaires à hauteur de 582 490,50 euros correspondant à 25 % des crédits ouverts aux comptes 20, 204, 21 et 23 pour un total de 2 329 962,00 euros et solliciter l'inscription budgétaire spéciale d'un montant de 21 413,76 euros au compte 2128 correspondant à des travaux pour la création d'un parking à l'arrière du Pôle technique intercommunal sis sur la zone d'activités de la grande corvée à Avallon.

- Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,**
- **APPROUVE l'ouverture des crédits supplémentaires à hauteur de 582 490,50 euros correspondant à 25% des crédits ouverts aux comptes 20, 204, 21 et 23 pour un total de 2 329 962,00 euros,**
 - **SOLLICITE l'inscription budgétaire spéciale d'un montant de 21 413,76 euros au compte 2128 correspondant à des travaux pour la création d'un parking à l'arrière du Pôle technique intercommunal sis sur la zone d'activités de la grande corvée à Avallon.**

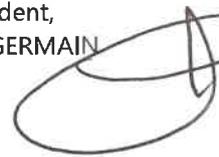
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Département de l'Yonne
Canton d'Avallon

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (*arrivée à l'OJ n°4*), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n°5*), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-45

Objet : Travaux de voirie sur la voirie intercommunale du projet de la véloroute sur la commune de Lichères-sur-Yonne

Par une délibération en date du 20 novembre 2023, le Président rappelle que le tableau des voies communales éligibles au fonds de concours « voirie communale » a été modifié pour retirer le linéaire

concerné par l'itinéraire inhérent au projet de la véloroute dont 2 543 mètres pour la commune de Lichères-sur-Yonne à compter du 1^{er} janvier 2024. Après les explications qui apportées en cours de séance et indépendamment de la décision prise à l'OJ n°8/7, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau communautaire, de délibérer pour rembourser un montant de 15 956,44 euros afférents à des travaux de voirie réalisés par la commune de Lichères-sur-Yonne sur une partie de la voirie intercommunale du projet de la véloroute et ce, dans le cadre d'un programme important de travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lichères-sur-Yonne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (Monsieur Christophe DARENNE, Maire de Lichères-sur-Yonne, ne prenant pas part au vote), DÉCIDE, de rembourser le montant de 15 956,44 euros afférents à des travaux de voirie réalisés par la commune de Lichères-sur-Yonne sur une partie de la voirie intercommunale du projet de la véloroute et ce, dans le cadre d'un programme important de travaux de voirie sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lichères-sur-Yonne.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOERIO

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Le Président,
Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIERE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-46

Objet : Produit 2025 de la taxe GÉMAPI

Après les explications apportées en cours de séance, Monsieur Christian GUYOT propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe à l'unanimité du Bureau communautaire, de

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_46-DE

délibérer pour arrêter le produit total 2025 de la taxe GÉMAPI à hauteur de 75 483,22 euros (cf. : année 2024 = 60 451,50 euros) répartis comme suit :

- Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan : 58 117,22 euros (cf. : année 2024 = 43 013,50 euros),
- Syndicat du Bassin du Serein : 2 694,00 euros (cf. : année 2024 = 2 374,00 euros),
- Syndicat intercommunal Yonne-Beuvron : 14 672,00 euros (cf. : année 2024 = 15 064,00 euros).

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité ARRÊTE le produit total 2025 de la taxe GÉMAPI à hauteur de 75 483,22 euros (cf. année 2024 = 60 451,50 euros) répartis comme suit :

- **Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Morvan : 58 117,22 euros (cf. : année 2024 = 43 013,50 euros),**
- **Syndicat du Bassin du Serein : 2 694,00 euros (cf. : année 2024 = 2 374,00 euros),**
- **Syndicat intercommunal Yonne-Beuvron : 14 672,00 euros (cf. : année 2024 = 15 064,00 euros).**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

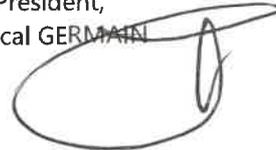
Le secrétaire
Camille BOERIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,

Pascal GERMAIN



**Département de l'Yonne
Canton d'Avallon**

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLRD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-47

Objet : Rapport et Débat d'orientations budgétaires 2025

Conformément aux articles L 2312-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le Président rappelle que le Conseil communautaire a l'obligation de présenter un rapport d'orientation budgétaire dans un délai de 10 semaines préalable à la présentation du budget primitif, étant précisé

Envoyé en préfecture le 18/03/2025

Reçu en préfecture le 18/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_47-DE

que ledit rapport n'est pas soumis à un vote. Il présente les grandes lignes de réflexion qui pourront être prises en compte dans l'élaboration des budgets principal, annexes et autonome 2025 avec une grande prudence budgétaire qui nécessitera peut-être un arbitrage impliquant une éventuelle reprogrammation de certaines actions/études et/ou de certains travaux, les années suivantes, voire même l'annulation de projets ainsi qu'une probable proposition d'une hausse de la fiscalité pour faire face, hors dépenses d'investissement, à des charges nouvelles de fonctionnement qui ne dépendent pas de décisions de la collectivité.

Le Président propose au Conseil communautaire de débattre sur les orientations budgétaires 2025, non exhaustives, telles qu'elles sont présentées, voire modifiées en cours de séance et d'en prendre acte.

Le Conseil communautaire PREND acte du rapport d'orientation budgétaire 2025 tel qu'il est présenté (cf. : document annexé à la délibération).

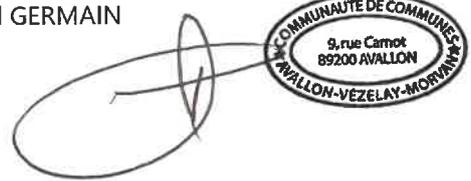
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



SOMMAIRE DU BUDGET PRINCIPAL

Introduction

Éléments de contexte économique

1. Un contexte économique et politique incertain
2. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

Les règles de l'équilibre budgétaire

1. Les recettes de l'EPCI

- 1.1 La fiscalité directe
- 1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal
- 1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement
- 1.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
- 2.2 Les charges de personnel
- 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides
- 2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement
- 2.5 La Structure des dépenses réelles de fonctionnement

3. L'endettement de la collectivité

- 3.1 L'évolution de l'encours de dette
- 3.2 La solvabilité de la collectivité

4. Les investissements de la collectivité

- 4.1 Les épargnes de la collectivité
- 4.2 Les dépenses d'équipement
- 4.3 Les besoins de financement

5. Les ratios de la collectivité

Rapport d'orientation budgétaire 2025

Budget principal

Introduction

La loi d'Administration Territoriale de la République (ATR) de 1992 a imposé la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les dix semaines précédant le vote du budget primitif pour les communes de plus de 3 500 habitants et pour les intercommunalités disposant d'une commune de plus de 3 500 habitants.

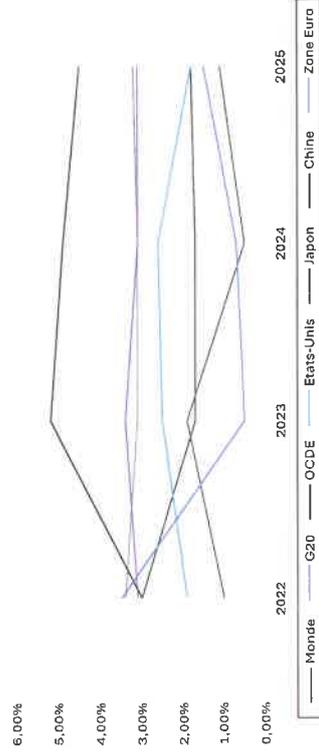
Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié les articles L.2312-1, L.3312-1, L.5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat. Sur le contenu, ce rapport doit maintenant non seulement présenter un volet financier, mais également un volet ressources humaines pour les communes de plus de 10 000 habitants.

Le contexte macroéconomique :

1. Un contexte économique et politique incertain

1.1 Une croissance mondiale atone

Prévisions de l'évolution du PIB dans le monde (%)



Source : PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OCDE, VOLUME 2024

Les prévisions de différents organismes, en particulier celles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), indiquent que la croissance mondiale devrait ralentir par rapport à la période antérieure au COVID, avec une croissance estimée à 3,1 % dans le monde en 2024 et à 3,2 % de PIB réel en 2025.

Les conséquences de ce ralentissement ne seront cependant pas uniformes. S'agissant des grandes économies, les États-Unis bénéficieraient d'une croissance de 2,6 % en 2024 mais celle-ci ralentirait sévèrement pour s'établir à 1,8 % en 2025. S'agissant des pays du G20, celle-ci stagnerait à 3,1 % en 2024 et 2025. La Chine garde une croissance relativement soutenue, mais dans une tendance baissière avec une croissance attendue de 4,9% en 2024 et 4,5% en 2025. Pour la zone euro, les prévisions tablent sur 0,7 % de croissance en 2024 et presque 1,5 % en 2025.

L'Organisation mondiale du commerce (OMC) prévoit une croissance du volume d'échanges commerciaux mondiaux de 2,6 % en 2024 et 3,3 % en 2025. Néanmoins, les tensions au Moyen-Orient, la persistance de l'inflation, une politique monétaire resserrée avec des taux d'intérêts qui tardent à baisser et les résultats de l'élection américaine de novembre créent un climat d'incertitudes qui pèse sur la croissance.

1.2 La politique monétaire et l'inflation

Le combat contre l'inflation est en passe d'être gagné avec un repli vers le taux cible. Les chiffres de l'OCDE indiquent 3,43 % d'inflation dans la zone OCDE mais 2,16 % (2,2 % selon la Banque Centrale Européenne) dans la zone euro, 2,05 % aux États-Unis et 1,95 % au Japon.

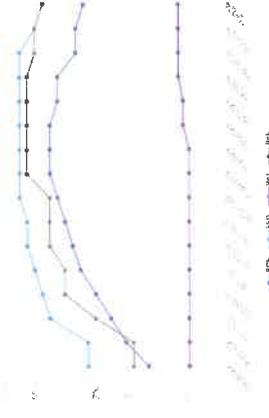
Pour la France, l'INSEE indique que l'inflation sur un an est repassée sous la barre des 2 % en août 2024, sous l'effet de la diminution des prix de l'énergie et de l'atténuation des tensions au sein des chaînes d'approvisionnement.

La Réserve fédérale des États-Unis (FED) n'a pas abaissé ses taux directeurs, les maintenant à hauteur de 4,50 %. Pour sa part, le 12 septembre 2024, la Banque centrale européenne (BCE) a annoncé une nouvelle baisse de taux et un resserrement de l'écart entre le taux des opérations principales de refinancement et le taux de la facilité de dépôt, qui est désormais à 3,15 %.

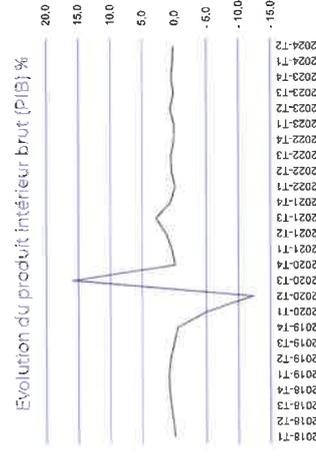
Actuellement les taux de refinancement sont :

- Pour la BCE, à 3,15 % contre 3,65 % fin 2024 et 4,5 % en septembre 2023. Il était nul au 1er janvier 2022.
- Pour la FED, à 4,50 %, contre 4,75 % fin 2024 et 5,5 % en septembre 2023. Il était de 0,25% au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of England, à 4,75 % actuellement contre 5 % fin 2024. Il était de 0,25 % au 1er janvier 2022.
- Pour la Bank of Japan, à 0,50%, contre 0,25% en janvier 2025. Il était également de 0,25% fin 2024.

Evolution des taux directeurs



1.3 L'horizon économique pour la France



Source : INSEE, comptes nationaux trimestriels

La Banque de France, se basant sur les données de l'INSEE, table sur une croissance de 0,8 % du PIB en 2024 et 1,2 % en 2025. Une reprise est donc attendue pour l'année 2025.

L'inflation, qui est descendue en-dessous de 2 % en août 2024 et devrait se stabiliser à 1,7 % en 2025, notamment grâce à une baisse des coûts énergétiques, conjuguée à un desserrement de la politique monétaire de la BCE, devrait contribuer à une relance de l'économie française.

| | 2023 | 2023 | 2023 | 2024 | 2025 | 2025 |
|----------------------------------|------|------|------|------|------|------|
| PIB réel | 2,8 | 1,1 | 0,0 | 1,2 | 1,8 | 1,8 |
| IPC | 6,9 | 6,7 | 2,5 | 1,7 | 1,7 | 1,7 |
| IPC hors énergie et alimentation | 3,4 | 4,0 | 2,5 | 2,2 | 4,9 | 4,9 |
| Taux de chômage en fin d'année* | 7,1 | 7,5 | 7,8 | 7,9 | 7,8 | 7,6 |

Tableau issu *Projections macroéconomiques – Juin 2024 Banque de France*

La consommation des ménages serait de nouveau un moteur pour la croissance française au même titre que l'investissement des entreprises qui devrait rebondir en 2025, notamment avec la détente progressive des taux d'intérêt, qui favoriserait les investissements des entreprises.

Les derniers chiffres du chômage indiquent que celui-ci, pour les demandeurs d'emploi de catégorie A, se situe à 7,4 % en janvier 2025, en progression sensible de 4 % (+ 113 800) par rapport au trimestre précédent. A la fin de l'année, il devrait atteindre 7,8 % selon l'OCDE et 8 % selon l'OFCE.

Le pouvoir d'achat des ménages devrait progresser, principalement grâce à la reprise des salaires réels, tenant compte de l'inflation.

Néanmoins, la situation des finances publiques, avec un déficit très élevé de plus de 5,5 % du PIB et un endettement au sens de Maastricht de plus de 110 %, pèse sur les projections économiques, en particulier dans un contexte d'incertitude politique.

1.4. Les différentes mesures de la loi de finances

La dissolution de l'Assemblée nationale puis la censure du Gouvernement de Michel Barnier ont fortement perturbé le calendrier budgétaire de l'Etat.

Le projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) a été rejeté par l'Assemblée nationale au terme de la procédure de l'article 49.3. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025, qui poursuivait son parcours au Sénat, est ainsi automatiquement devenu caduque.

Une loi spéciale a été promulguée le 20 décembre 2024 pour autoriser la perception des impôts existants et le recours à l'emprunt jusqu'au vote d'une loi de finances initiale. Conformément à la loi organique relative aux lois de finances, les dépenses de l'Etat peuvent être autorisées par décrets du Premier ministre, en reconduction des crédits 2024.

Certaines mesures concernant les collectivités sont indépendantes de la loi de finances et entreront en vigueur en 2025. Cela concerne notamment la revalorisation des bases fiscales. L'indexation sur l'indice des prix à la consommation harmonisé, prévue à l'article 1518 bis du CGI, atteint 1,7 %.

Le Sénat a repris la lecture du PLF et a adopté l'ensemble du texte le 23 janvier. Une commission mixte paritaire s'est réunie le 30 janvier 2025 et est parvenue à un accord entre les deux Chambres. Le Premier Ministre a décidé de recourir à l'article 49.3 de la Constitution pour faire adopter le budget 2025.

Le Gouvernement s'est engagé à ramener le déficit à 5,4%, après avoir réduit à 0,9%. La contribution des collectivités locales à la baisse du déficit public a été ramenée à 2,2 Md€ contre 5 Md€ dans la version initiale du PLF.

Cette contribution repose sur différentes mesures :

- Instauration d'un « dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales » (DILICO)

Dans la première version du PLF, 450 collectivités dépassant les 40 Md€ de recettes réelles de fonctionnement, étaient appelées à participer à l'effort de redressement des comptes publics en contribuant à hauteur de 2 % de leurs recettes de fonctionnement à un « fonds de précaution »

Ce dispositif a été remis en cause par le Sénat, qui, en lieu et place, a adopté un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités territoriales (DILICO) d'un milliard d'euros réparti en 3 enveloppes : « communes et EPCI » à hauteur de 500 Md€, « Départements » pour 220 Md€ et « Régions » pour 280 Md€.

Les sommes seront prélevées sur les douzièmes de fiscalité. Les contributions mises en réserve seraient ensuite reversées aux collectivités concernées les 3 années suivantes, par tiers.

10% des sommes reversées seraient affectées aux fonds de péréquation (FPIC pour le bloc communal, fonds national de péréquation des droits de mutation à titre onéreux pour les Départements, et Fonds de solidarité régional pour les Régions).

Les collectivités les plus fragiles, parmi les premières éligibles à la DSU et à la DSR, seront exemptées du DILICO.

Le montant du DILICO est déterminé à partir d'un indice synthétique calculé à partir du potentiel financier (communes) ou fiscal (EPCI) et du revenu moyen par habitant. Les collectivités dont l'indice synthétique dépasse 110% de l'indice moyen seront contributrices, dans la limite de 2 % des recettes réelles de fonctionnement.

- Gel des fractions de TVA

Les fractions de TVA affectées aux EPCI, Départements et Régions, en compensation de la taxe d'habitation et de la CVAE sont gelées à leurs niveaux de 2024, malgré les engagements antérieurs de l'Etat.

A compter de 2026, la TVA sera indexée sur la dynamique de l'année précédente.

Pour rappel, en 2024, l'erreur de prévision de croissance de la TVA (0,8% de croissance réelle, contre 4,8% en loi de finances) s'est traduite par un ajustement de 1,9 Md€ des budgets locaux (dont 500 Md€ pour les EPCI, au titre de la compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE).

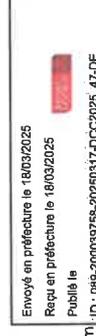
Pour les entreprises, la suppression de la CVAE est reportée de 3 ans (de 2028 à 2030). Ce report permettra à l'Etat, selon le Sénat, de collecter un surcroît de recettes de 6 Md€ de recettes sur la période 2025-2027.

- Réforme du Fonds de compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)

La première version du PLF reposait sur une réduction du taux de FCTVA de 16,404 % à 14,85 % à partir du 1er janvier 2025, et limitait le FCTVA aux seules dépenses d'investissement. Cette disposition a été supprimée par le Sénat et ne figure pas dans la loi de finances.

- Abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation globale de fonctionnement

La DGF sera abondée par l'Etat de 150 Md€, par prélèvement sur la DSI. Cette augmentation permettra de financer, en partie, une nouvelle croissance des dotations de péréquation : + 150 Md€ pour la DSR et + 140 Md€ pour la DSU. Le manque à financer sera couvert par un prélèvement sur la dotation forfaitaire.



La dotation d'intercommunalité augmentera de 90 M€ (mais sans abondement) et cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI qui s'était passé en 2024). Cette augmentation sera financée par la seule dotation de compensation des EPCI.

La dotation de compensation des EPCI finance non seulement la hausse de la dotation d'intercommunalité, mais aussi une partie de la hausse de la dotation forfaitaire des communes (effet population). Elle devrait baisser en 2025 d'un peu plus de 2%.

A noter : d'ici la notification des attributions 2025 des dotations, les communes et EPCI recevront des avances mensuelles (douzièmes) basées sur les montants définitifs notifiés en 2024. Une fois les attributions 2025 déterminées et notifiées, ces avances seront ajustées en conséquence.

- **Augmentation du taux de cotisation de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL)**

Afin de rééquilibrer les comptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales (CNRACL), le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2025 prévoyait une augmentation de + 4 points du taux de cotisation des employeurs territoriaux en 2025, puis une augmentation équivalente chaque année jusqu'en 2027.

Sous la pression des collectivités territoriales et des parlementaires, l'augmentation de 12 points du taux de cotisation est lissée sur quatre ans, jusqu'en 2028, soit une augmentation de + 3 points en 2025. Un décret a été publié en ce sens le 31 janvier 2025, avec un effet rétroactif au 1^{er} janvier de cette année. Le taux de cotisation passera ainsi de 31,65% (taux actuel) à 43,65% en 2028. Le surcoût pour les collectivités territoriales est estimé à un peu plus de 1 Md€ par an (4,2 Md€ sur 4 ans).

- **Diverses mesures en matière de masse salariale**

La loi de finances prévoit un gel du point d'indice, ainsi que la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA). Elle acte le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale. Le taux d'indemnisation des arrêts maladie des fonctionnaires passera à 90 % du traitement durant les 30 premiers jours d'arrêt (actuellement, 100% dès le 1^{er} jour).

2. Les mesures issues de la loi de programmation des finances publiques 2023-2027

La limitation de la hausse des dépenses des collectivités

C'était une des mesures qui cristallisaient le mécontentement des représentants des collectivités, mais elle fait partie de la version de la LPPF sur laquelle le gouvernement a engagé sa responsabilité.

Une trajectoire limitant la hausse des dépenses des collectivités à l'inflation -0,5% est donc adoptée. A date, cette trajectoire est prévue comme suit : 2% en 2024, 1,5% en 2025 et 1,3% en 2026 et 2027.

Des concours financiers en hausse

C'est le second axe de cette loi, par lequel l'exécutif entend contrebalancer l'effort demandé aux collectivités pour le redressement des finances publiques.

Selon l'article 13 de ce projet, l'objectif de l'état serait de passer de 53,980 Md€ de concours financiers au PLF 2024 à 56, 043 Md€ en 2027.

La trajectoire d'évolution du FCTVA mènerait notamment ce fonds de 7 104 M€ au PLF 2024 à 7 786 M€



Les règles de l'équilibre budgétaire

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélevement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice ".

Autrement dit, pour qu'il y ait équilibre réel, chaque section doit être votée en équilibre comptable, c'est à dire avec un solde positif ou nul.

La section de fonctionnement doit obligatoirement avoir un solde positif ou nul. L'excédent constituera alors une recette d'investissement.

La section d'investissement doit aussi être votée à l'équilibre mais devra respecter une condition supplémentaire, le montant de remboursement du capital de la dette ne pourra pas être supérieur aux recettes d'investissement de la commune hors emprunt. Cela veut dire qu'une Collectivité ne pourra pas inscrire un emprunt pour compenser tout ou partie du remboursement du capital de sa dette sur un exercice.

Enfin, les budgets sont tenus par un principe de sincérité, c'est à dire qu'il n'est théoriquement pas possible de majorer ou minorer artificiellement une recette ou une dépense afin d'équilibrer le budget.

Le préfet contrôlera en priorité les éléments suivants :

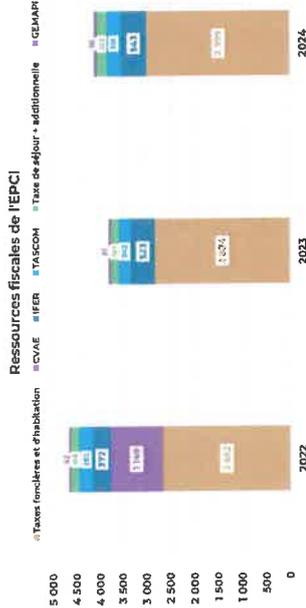
- L'équilibre comptable entre les deux sections ;

Le financement obligatoire de l'emprunt par des ressources définitives de la section d'investissement.

1. Les recettes de l'EPCI

1.1 La fiscalité directe

Le graphique ci-dessous représente l'évolution des ressources fiscales de la collectivité.



Les liens financiers entre l'EPCI et ses communes membres

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution du lien financier entre l'EPCI et ses communes membres. Ce lien financier s'exprime à travers l'attribution de compensation et la dotation de solidarité communautaire. Ces flux financiers sont des indicateurs primordiaux dans le cadre du calcul du coefficient d'intégration fiscale (CIF) qui est un indicateur permettant de mesurer le degré d'intégration des communes au sein de l'EPCI. Cet indicateur est notamment utilisé dans le calcul de la dotation d'intercommunalité ainsi que dans le cadre de la répartition interne du FPIC pour une procédure de droit commun.

Évolution des relations financières de l'EPCI et de ses communes membres

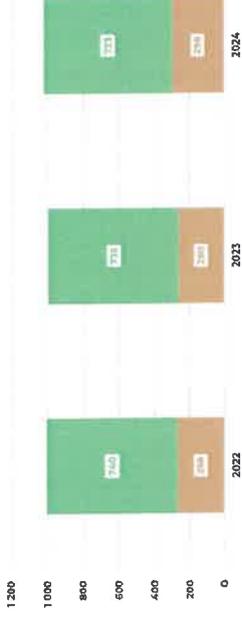
| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| Attribution de Compensation versée | 3 768 329 € | 3 068 354 € | 3 314 210 € |
| Solde | -3 768 329 € | -3 068 354 € | -3 314 210 € |
| CIF de l'EPCI | 0,25 | 0,25 | 0,26 |

1.2 La dotation globale de fonctionnement et le Fonds de péréquation communal et intercommunal

La DGF des EPCI est composée des éléments suivants :

- **La Dotation d'intercommunalité (DI)** : Le montant total de la dotation d'intercommunalité est égal à la somme entre le complément et le montant de dotation d'intercommunalité calculé (base + péréquation + garantie – écrêtement). Les montants de Contribution au Redressement des Finances Publiques ne sont plus pris en compte car le législateur prend en compte dans l'enveloppe de répartition l'enveloppe nette de dotation d'intercommunalité.
- **La Dotation de compensation (DC)** : Elle correspond à l'ancienne compensation part salaire et à la compensation que percevaient certains EPCI au titre des baisses de dotation de compensation de taxe professionnelle. Cette dotation est écartée chaque année dans le cadre du financement de la hausse des dotations de Péréquation.

Dotation globale de fonctionnement (K€)



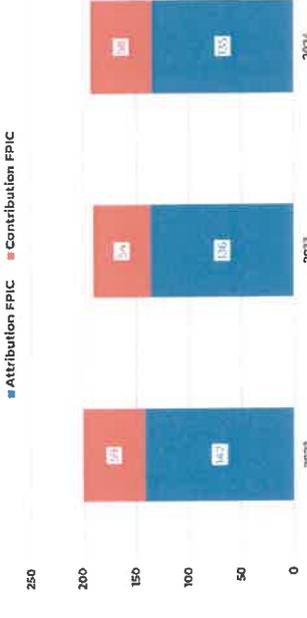
| Année | 2022 | 2023 | 2024 | Variation |
|-----------------------------|--------------|------------|--------------|--------------|
| Dotation d'intercommunalité | 740 | 735 | 723 | -1,65% |
| Dotation de compensation | 260 | 260 | 298 | 14,83% |
| Total DGF | 1 008 | 995 | 1 021 | 2,65% |

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

Créé en 2012, le FPIC a pour objectif de réduire les écarts de richesse fiscale au sein du bloc communal. Le FPIC permet une péréquation horizontale à l'échelon communal et intercommunal en utilisant comme échelon de référence l'ensemble intercommunal. Un ensemble intercommunal peut être à la fois contributeur et bénéficiaire du FPIC.

Ce fonds a connu une montée en puissance puis a été stabilisé à un milliard d'euros depuis 2016. Une fois le montant le prélèvement ou de reversement déterminé pour l'ensemble intercommunal, celui-ci est ensuite réparti entre l'EPCI en fonction du coefficient d'intégration fiscal (CIF) et entre les communes en fonction de leur population et de leur richesse fiscale.

Le Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (K€)

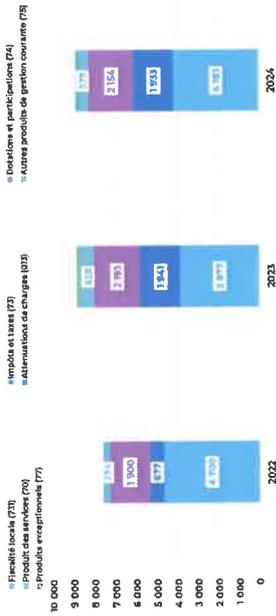


| Année | 2022 | 2023 | 2024 | Variation |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|---------------|
| Attribution FPIC | 142 | 136 | 135 | -1,12% |
| Contribution FPIC | 59 | 54 | 58 | 8,19% |
| Solde Fonds de péréquation | 83 | 82 | 76 | -7,20% |

1.3 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le

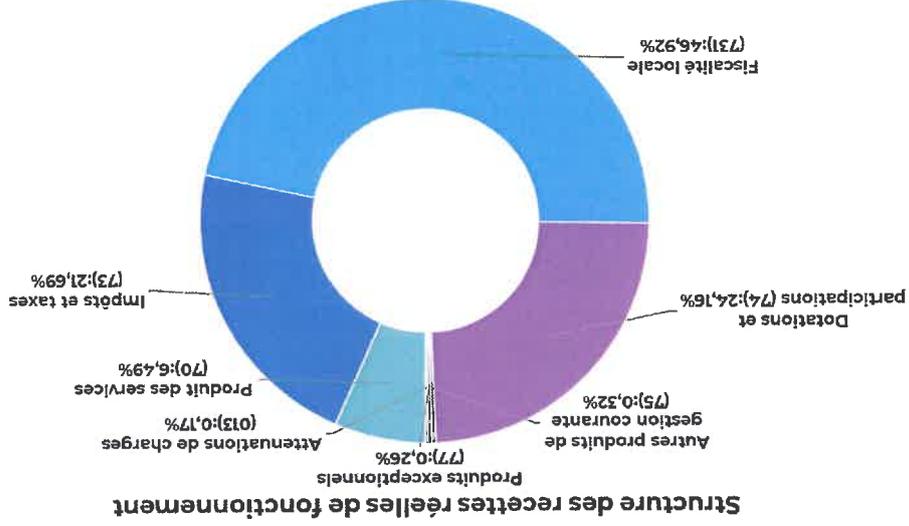
Structure des recettes réelles de fonctionnement de la collectivité (en K€)



| Année | 2022 (K€) | 2023 (K€) | 2024 (K€) | Variation 2023/2024 |
|---|--------------|--------------|--------------|---------------------|
| Atténuations de charges (013) | 4 | 4 | 15 | 247,99% |
| Produit des services (70) | 334 | 628 | 579 | -7,76% |
| Impôts et taxes (73) | 677 | 1 941 | 1 933 | -0,41% |
| Fiscalité locale (731) | 4 700 | 3 877 | 4 183 | 7,88% |
| Dotations et participations (74) | 1 900 | 2 193 | 2 154 | -1,80% |
| Autres produits de gestion courante (75) | 12 | 233 | 28 | -87,79% |
| Produits exceptionnels (77) | 0 | 8 | 23 | 188,93% |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 7 628 | 8 884 | 8 915 | 0,35% |

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le

Structure des recettes réelles de fonctionnement

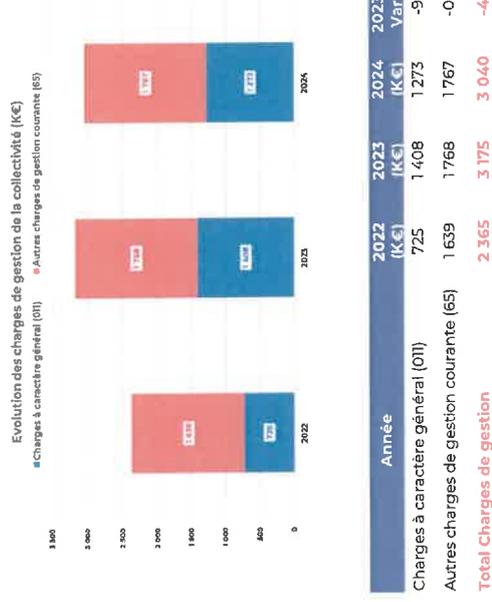


1.4 La structure des recettes réelles de fonctionnement était de 8 915 336 € en 2024.

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

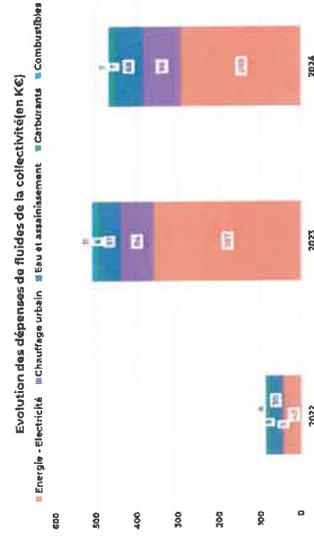
2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de l'EPCI. En 2024, elles représentaient 36,38 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.



1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2024.



| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------|-----------|------------|---------------|
| Eau et assainissement | 30 | 51 | 68 |
| Energie - Electricité | 42 | 357 | 289 |
| Chauffage urbain | 5 | 84 | 96 |
| Combustibles | 4 | 11 | 7 |
| Carburants | 5 | 6 | 7 |
| Total dépenses de fluides | 87 | 509 | 468 |
| | | | -8,21% |

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2024.

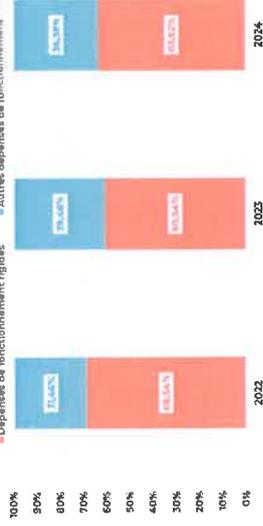


2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. La commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet d'engagements contractuels ou de contraintes externes à la collectivité.

Des dépenses de fonctionnement rigides à un niveau conséquent ne sont pas nécessairement problématiques, dès lors que les finances de la commune sont saines. Elles peuvent en revanche le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune. A noter que des dépenses rigides existent également au sein des chapitres des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

Part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité



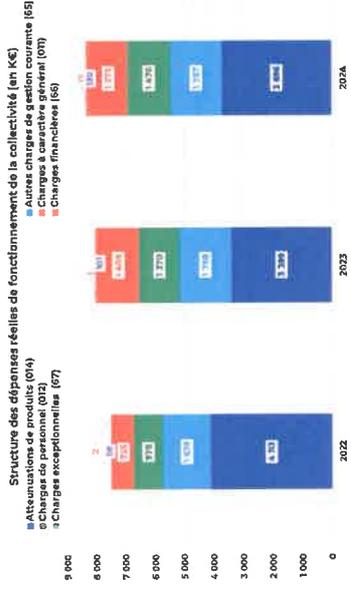
| Année | 2022 | 2023 | 2024 | 2023/2024 | Variation |
|-------|------|------|------|-----------|-----------|
|-------|------|------|------|-----------|-----------|

Dépenses de fonctionnement rigides 68,54% 60,54% 63,62% 3,08%

Autres dépenses de fonctionnement 31,46% 39,46% 36,38% -3,08%

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2022 - 2024.



| Année | 2022 | 2023 | 2024 | 2023/2024 | Variation |
|-------|------|------|------|-----------|-----------|
|-------|------|------|------|-----------|-----------|

Charges à caractère général (011) 725 1 408 1 273 -9,58%

Charges de personnel (012) 978 1 370 1 476 7,74%

Atteunations de produits (014) 4 113 3 399 8,74%

Autres charges de gestion courante (65) 1 639 1 768 1 767 -0,04%

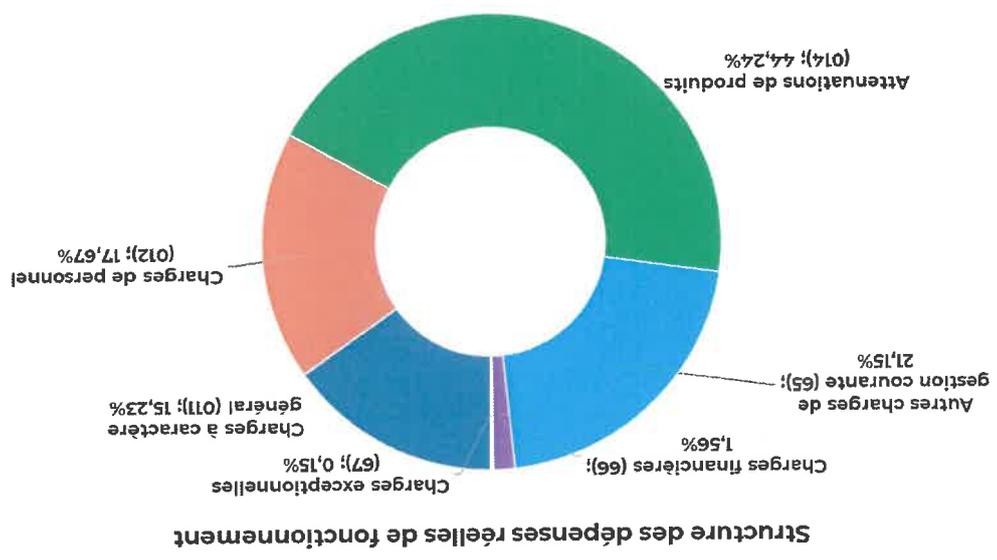
Charges financières (66) 58 101 130 28,69%

Charges exceptionnelles (67) 2 1 13 1143,87%

Dotations aux amortissements (68) 0 0 0

Total dépenses réelles de fonctionnement 7 516 8 047 8 356 3,83%

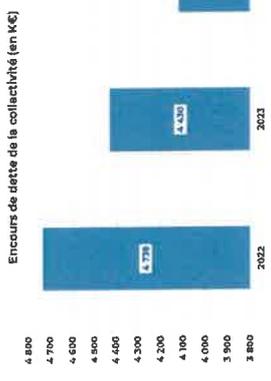
Les dépenses réelles de fonctionnement étaient de 8 355 531 € en 2024.



3. L'endettement de l'EPCI

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2024, l'encours de dette est de 4 121 907 €.



| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------|------------------|------------------|------------------|
| Emprunt Contracté | 0 € | 0 € | 0 € |
| Intérêt de la dette | 58 280 € | 87 821 € | 108 111 € |
| Capital Remboursé | 258 561 € | 312 070 € | 309 818 € |
| Annuité | 316 841 € | 399 891 € | 417 929 € |
| Encours de dette | 4 739 312 € | 4 429 863 € | 4 121 907 € |

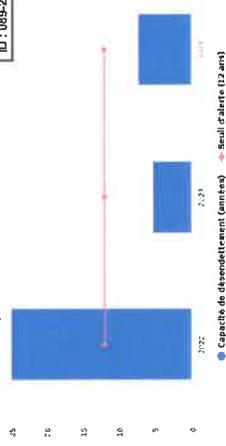
3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de l'EPCI et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait l'EPCI à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de l'EPCI est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de l'EPCI, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFiP).

Capacité de désendettement de la collectivité



4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

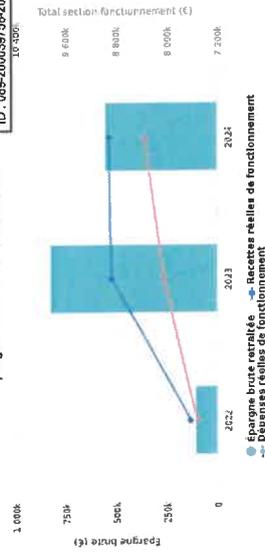
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|-----------------|----------------|----------------|
| Recettes Réelles de fonctionnement | 7 627 730 | 8 884 486 | 8 915 336 |
| <i>Dont Produits de cession</i> | 0 | 7 200 | 1 000 |
| Dépenses Réelles de fonctionnement | 7 516 035 | 8 047 120 | 8 355 531 |
| <i>Dont dépenses exceptionnelles</i> | 2 392 | 1 028 | 12 787 |
| Epargne brute | 111 694 | 830 165 | 558 804 |
| Taux d'épargne brute % | 1,46 % | 9,35 % | 6,27 % |
| Amortissement de la dette | 256 152 € | 309 448 € | 307 955 € |
| Epargne nette | -144 457 | 520 717 | 250 848 |
| Encours de dette | 4 739 312 € | 4 429 863 € | 4 121 907 € |
| Capacité de désendettement | 42,43 | 5,34 | 7,38 |

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée. Il a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

Épargne brute et effet de ciseaux



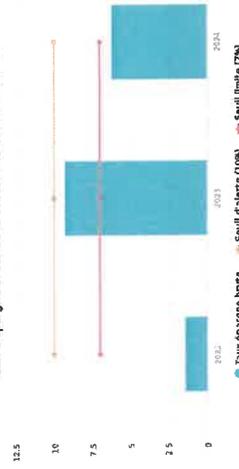
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de l'EPCI. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10 %, correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

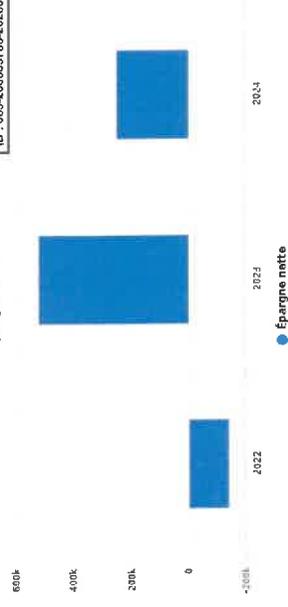
Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes françaises se situe aux alentours de 15,6 % en 2023 (DGCL – Données DGFIP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024.

| Année | 2024 |
|------------------------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 47 426 € |
| Immobilisations corporelles | 50 566 € |
| Immobilisations en cours | 215 668 € |
| Subvention d'équipement versées | 171 518 € |
| Total dépenses d'équipement | 485 178 € |

4.3 Les besoins de financement

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de l'EPCI ces dernières années.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de l'EPCI.

| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------|------------------|--------------------|--------------------|
| Dépenses réelles (hors dette) | 317 248 € | 652 517 € | 1 274 008 € |
| Remboursement de la dette | 258 561 € | 312 070 € | 309 818 € |
| Dépenses d'ordre | 43 713 € | 151 245 € | 210 326 € |
| Dépenses d'investissement | 619 522 € | 1 115 832 € | 1 794 152 € |
| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
| Subventions d'investissement | 46 024 € | 955 € | 74 402 € |

Année 2022 2023

| | | | |
|---------------------------|-------------|-------------|-------------|
| FCTVA | 23 446 € | 22 082 € | 22 600 € |
| Autres ressources | 717 026 € | 495 869 € | 809 863 € |
| Recettes d'ordre | 295 397 € | 586 054 € | 585 243 € |
| Emprunt | 2 673 € | 2 484 € | 2 001 € |
| Autofinancement | 660 435 € | 203 478 € | 51 451 € |
| Recettes d'investissement | 1 745 001 € | 1 310 922 € | 1 545 560 € |

| | | | |
|--------------|------------|-----------|------------|
| Résultat n-1 | -411 632 € | 0 € | 148 120 € |
| Solde | 713 847 € | 195 090 € | -100 472 € |

5. Les ratios de l'EPCI

L'article R 2313-1 du CGCT énonce onze ratios synthétiques que doivent présenter les collectivités de plus de 3 500 habitants dans leur débat d'orientation budgétaire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ces onze ratios de 2022 à 2024.

| Ratios / Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|----------|---------|---------|
| 1 - DRF € / hab. | 392,67 | 422,67 | 439,83 |
| 2 - Fiscalité directe € / hab. | 139,57 | 148,35 | 157,86 |
| 3 - RRF € / hab. | 398,5 | 466,65 | 469,3 |
| 4 - Dép d'équipement € / hab. | 7,8 | 7,34 | 16,51 |
| 5 - Dette / hab. | 247,6 | 232,67 | 216,98 |
| 6 DGF / hab | 52,65 | 52,26 | 53,77 |
| 7 - Dép de personnel / DRF | 13,01 % | 17,03 % | 17,67 % |
| 9 - DRF+ Capital de la dette / RRF | 101,93 % | 94,09 % | 97,2 % |
| 10 - Dép d'équipement / RRF | 4,16 % | 1,66 % | 5,44 % |
| 11 - Encours de la dette / RRF | 62,13 % | 49,86 % | 46,23 % |

- DRF = Dépenses réelles de Fonctionnement
- RRF = Recettes réelles de Fonctionnement
- POP DGF = Population INSEE + Résidences secondaires + Places de caravanes
- CMPF = Le coefficient de mobilisation du potentiel fiscal correspond à la pression fiscale exercée par la collectivité sur ses contribuables. C'est le rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique.

• CMPF élargi = la CMPF est élargi au produit de fiscalité directe encaissée sur le groupement à fiscalité propre ».

Attention, dans le cadre de la comparaison des ratios avec les différentes strates. Cela ne reflète pas forcément la réalité du territoire avec les différences de situation au niveau du territoire national. De plus, le nombre d'habitants de la commune peut se situer sur la limite haute ou basse d'une strate.

| Moyenne de 15 000 hab. | Département de France | | | | | | | | | | |
|------------------------|-----------------------|-----|-----|-----|-----|-----|-----|----|-----|----|-----|
| | RT | RV | RZ | RU | RS | RM | RL | RR | RRF | RR | RRF |
| 15 000 à 30 000 hab. | 438 | 212 | 116 | 524 | 124 | 238 | 47 | 41 | 89 | 24 | 45 |
| 30 000 à 50 000 hab. | 380 | 176 | 85 | 459 | 84 | 209 | 45 | 41 | 86 | 20 | 46 |
| 50 000 à 100 000 hab. | 360 | 168 | 40 | 456 | 85 | 201 | 52 | 44 | 86 | 19 | 44 |
| 100 000 à 200 000 hab. | 479 | 190 | 49 | 603 | 138 | 464 | 92 | 40 | 87 | 23 | 80 |
| 200 000 hab. ou plus | 442 | 196 | -26 | 597 | 179 | 644 | 142 | 38 | 88 | 32 | 114 |

Moyennes nationales des principaux ratios financier par strates

Ratio 1 = Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)/population : montant total des dépenses de fonctionnement en mouvement réels. Les dépenses liées à des travaux en régie (crédit du compte 72) sont soustraites aux DRF.

Ratio 2 = Produit des impositions directes/population (recettes hors fiscalité reversée). Ratio 2 bis = Produit des impositions directes/population. En plus des impositions directes, ce ratio intègre les prélèvements pour versements de fiscalité et la fiscalité reversée aux communes par les groupements à fiscalité propre.

Ratio 3 = Recettes réelles de fonctionnement (RRF)/population : montant total des recettes de fonctionnement en mouvements réels. Ressources dont dispose la collectivité, à comparer aux dépenses de fonctionnement dans leur rythme de croissance.

Ratio 4 = Dépenses brutes d'équipement/population : dépenses des comptes 20 (immobilisations incorporelles) sauf 204 (subventions d'équipement versées), 21 (immobilisations corporelles), 23 (immobilisations en cours), 454 (travaux effectués d'office pour le compte de tiers), 456 (opérations d'investissement sur établissement d'enseignement) et 458 (opérations d'investissement sous mandat). Les travaux en régie sont ajoutés au calcul. Pour les départements et les régions, on rajoute le débit du compte correspondant aux opérations d'investissement sur établissements publics locaux d'enseignement (455 en M14).

Ratio 5 = Dette/population : capital restant dû au 31 décembre de l'exercice. Endettement d'une collectivité à compléter avec un ratio de capacité de désendettement (dette/épargne brute) et le taux d'endettement (ratio 11).

Ratio 6 = DGF/population : recettes du compte 741 en mouvements réels, part de la contribution de l'État au fonctionnement de la collectivité.

Ratio 7 = Dépenses de personnel/DRF : mesure la charge de personnel de la collectivité ; c'est un coefficient de rigidité car c'est une dépense incompressible à court terme, quelle que soit la population de la collectivité.

Ratio 9 = Marge d'autofinancement courant (MAC) = (DRF + remboursement de dette)/RRF : capacité de la collectivité à financer l'investissement une fois les charges obligatoires payées. Les remboursements de dette sont calculés hors gestion active de la dette. Plus le ratio est faible, plus la capacité à financer l'investissement est élevée ; a contrario, un ratio supérieur à 100 % indique un recours nécessaire à l'emprunt pour financer l'investissement. Les dépenses liées à des travaux en régie sont exclues des DRF.

Ratio 10 = Dépenses brutes d'équipement/RRF = taux d'équipement : effort d'équipement de la collectivité au regard de sa richesse. À relativiser sur une année donnée car les programmes d'équipement se jouent souvent sur plusieurs années. Les dépenses liées à des travaux en régie, ainsi que celles pour compte de tiers sont ajoutées aux dépenses d'équipement brut.

Ratio 11 = Dette/RRF = taux d'endettement : mesure la charge de la dette d'une collectivité relativement à sa richesse.

(Source www.collectivites-locales.gouv.fr, données 2023)

Le budget consolidé (hors budget annexe des déchets)

SOMMAIRE DU CONSOLIDE

1. Les recettes de la collectivité

- 1.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
- 2.2 Les charges de personnel
- 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de la collectivité
- 2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement
- 2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de la collectivité

- 3.1 L'évolution de l'encours de dette
- 3.2 La solvabilité de la collectivité

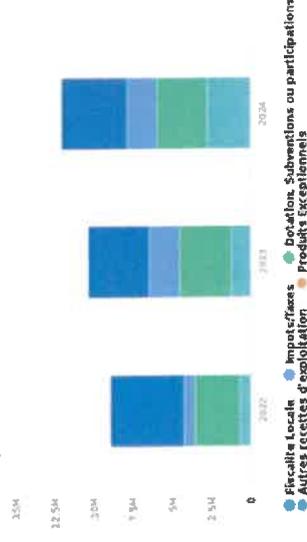
4. Les investissements de la collectivité

- 4.1 Les épargnes de la collectivité
- 4.2 Les dépenses d'équipement
- 4.3 Les besoins de financement

1. Les recettes de l'EPCI

- 1.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement



| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|--------------------|---------------------|---------------------|
| Impôts / taxes | 5 377 439 € | 5 818 472 € | 6 116 147 € |
| Dotations, Subventions ou participations | 2 861 033 € | 3 298 915 € | 3 194 115 € |
| Autres Recettes d'exploitation | 1 400 389 € | 2 050 307 € | 3 718 979 € |
| Produits Exceptionnels | 576 € | 21 145 € | 22 736 € |
| Total Recettes de fonctionnement | 9 639 439 € | 11 188 840 € | 13 051 980 € |
| Évolution en % | - % | 16,07 % | 16,65 % |

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

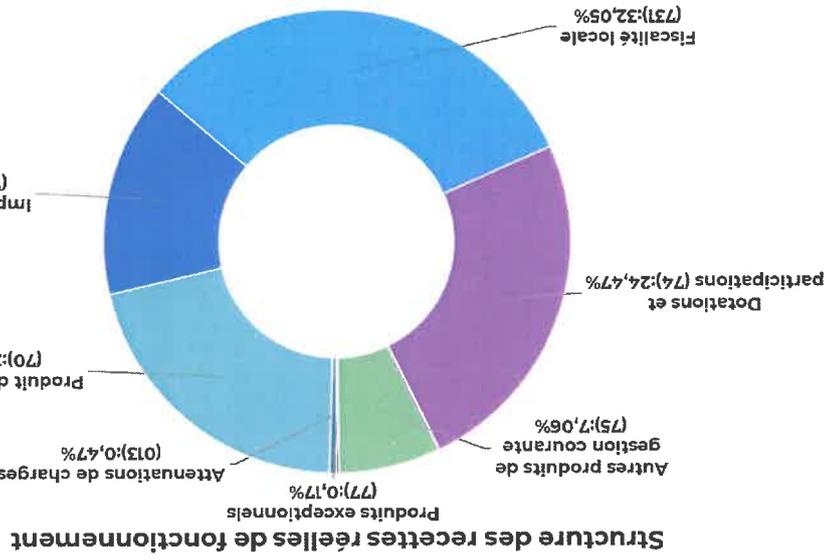
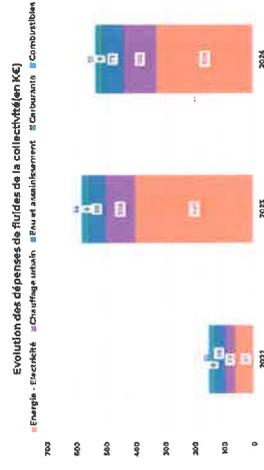
2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion de l'EPC. En 2024, elles représentaient 32,03 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.



2.1.2 Les dépenses de fluides

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2024.



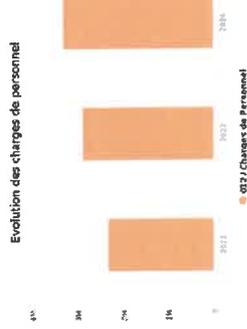
En 2024, les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à un montant total de 13 051 980 €.

1.2 La structure des Recettes Réelles de Fonctionnement

| Année | 2022 | 2023 |
|----------------------------------|------------|---------------|
| | (K€) | (K€) |
| Eau et assainissement | 36 | 55 |
| Energie - Electricité | 61 | 401 |
| Chauffage urbain | 37 | 104 |
| Combustibles | 13 | 14 |
| Carburants | 8 | 9 |
| Total dépenses de fluides | 154 | 583 |
| | | -8,16% |

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2024.

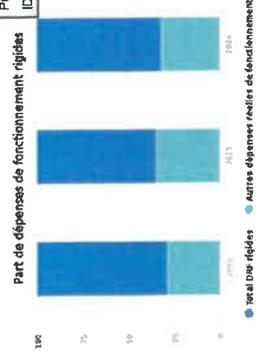


| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Rémunération titulaires | 740 665 € | 792 702 € | 859 793 € |
| Rémunération non titulaires | 537 393 € | 768 480 € | 862 105 € |
| Autres Dépenses | 1 070 355 € | 1 355 361 € | 1 625 944 € |
| Total dépenses de personnel | 2 348 413 € | 2 916 543 € | 3 347 842 € |
| <i>Evolution en %</i> | - % | 24,19 % | 42,56 % |

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides de l'EPCI

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. La commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet d'engagements contractuels ou de contraintes externes à la collectivité.

Des dépenses de fonctionnement rigides à un niveau conséquent ne sont pas nécessairement problématiques, dès lors que les finances de la commune sont saines. Elles peuvent en revanche le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune. A noter que des dépenses rigides existent également au sein des chapitres des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.



| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|------|------|------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 70 % | 64 % | 67 % |
| Autres dépenses réelles de fonctionnement | 29 % | 35 % | 32 % |

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense de l'EPCI sur la période 2022 - 2024.

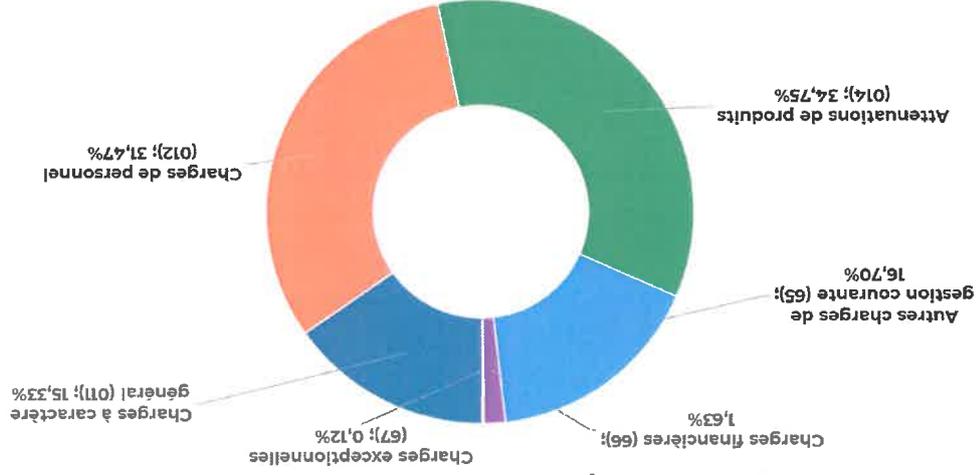
Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement



Envoyé en préfecture le 18/03/2025
 Reçu en préfecture le 18/03/2025
 Publié le
 ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_47-DE

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
 Reçu en préfecture le 18/03/2025
 Publié le
 ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_47-DE

Structure des dépenses réelles de fonctionnement



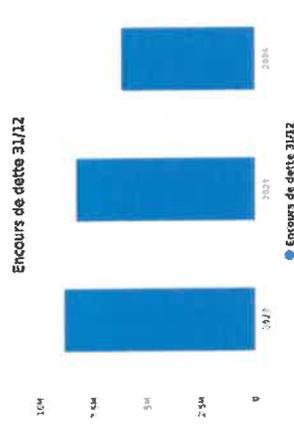
Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à un montant total de 10 637 923 € en 2024.

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement

3. L'endettement de l'EPCI

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2024, l'EPCI dispose d'un encours de dette de 6 188 598 €.



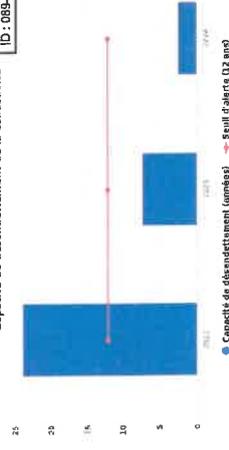
| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------|------------------|------------------|--------------------|
| Emprunt Contracté | 0 € | 0 € | 700 000 € |
| Intérêt de la dette | 89 858 € | 134 605 € | 150 833 € |
| Capital Remboursé | 481 120 € | 564 498 € | 2 837 440 € |
| Annuité | 570 978 € | 699 103 € | 2 988 273 € |
| Encours de dette | 8 886 052 € | 8 324 175 € | 6 188 598 € |

3.2 La solvabilité de l'EPCI

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de l'EPCI et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait l'EPCI à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de l'EPCI est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la l'EPCI, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFP).



4. Les investissements de l'EPCI

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

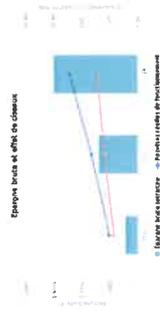
- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
 - L'autofinancement des investissements ;
- A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

| | Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|-------|-----------------|------------------|------------------|
| Recettes Réelles de fonctionnement | | 9 639 439 | 11 188 840 | 13 051 980 |
| Dont Produits de cession | | 0 | 7 200 | 1 000 |
| Dépenses Réelles de fonctionnement | | 9 267 587 | 10 051 647 | 10 637 923 |
| Dont dépenses exceptionnelles | | 2 392 | 2 248 | 13 100 |
| Epargne brute | | 371 852 | 1 129 993 | 2 413 056 |
| Taux d'épargne brute % | | 3,86 % | 10,11 % | 18,49 % |
| Amortissement de la dette | | 478 711 € | 561 876 € | 2 835 577 € |
| Epargne nette | | -106 859 | 568 117 | -422 520 |
| Encours de dette | | 8 886 052 € | 8 324 175 € | 6 188 598 € |
| Capacité de désendettement | | 23,9 | 7,37 | 2,56 |

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée. Il a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

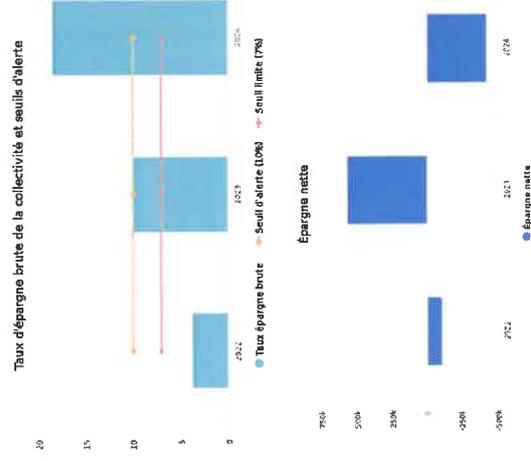


Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors P) et les recettes réelles de fonctionnement de l'EPCI. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10 %, correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes françaises se situe aux alentours de 15,6 % en 2023 (DGCL – Données DGFIIP).



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024.

| | Année | 2024 |
|---------------------------------------|-------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | | 53 378 € |
| Immobilisations corporelles | | 83 272 € |
| Immobilisations en cours | | 215 668 € |
| Subvention d'équipement versées | | 171 518 € |
| Immobilisations reçues en affectation | | 0 € |
| Total dépenses d'équipement | | 523 836 € |

4.3 Les besoins de financement

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement de l'EPCI ces dernières années.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs de l'EPCI.

| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|-------------------------------|-------------|-------------|--------------|
| Dépenses réelles (hors dette) | 573 612 € | 740 046 € | 1 312 666 € |
| Remboursement de la dette | 481 120 € | 564 498 € | 817 440 € |
| Dépenses d'ordre | 3 599 241 € | 3 462 038 € | 3 513 994 € |
| Dépenses d'investissement | 4 653 973 € | 4 766 582 € | 7 664 100 € |
| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
| Subventions d'investissement | 95 122 € | 54 800 € | 118 214 € |
| FCTVA | 58 592 € | 41 353 € | 28 627 € |
| Autres ressources | 717 026 € | 495 870 € | 809 864 € |
| Recettes d'ordre | 3 936 074 € | 4 180 986 € | 3 942 218 € |
| Emprunt | 2 673 € | 2 484 € | 702 001 € |
| Autofinancement | 801 554 € | 246 721 € | 116 278 € |
| Recettes d'investissement | 5 611 041 € | 5 022 214 € | 5 717 202 € |
| Résultat n-1 | -527 120 € | -283 899 € | -75 237 € |
| Solde | 429 948 € | -28 267 € | -2 022 135 € |

Le budget annexe des déchets

SOMMAIRE DU BUDGET DECHETS

1. Les recettes réelles de fonctionnement

- 1.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement
- 1.2 La structure des recettes réelles de fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

- 2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante
- 2.2 Les charges de personnel
- 2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides
- 2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement
- 2.5 La Structure des dépenses réelles de fonctionnement

3. L'endettement de la collectivité

- 3.1 L'évolution de l'encours de dette
- 3.2 La solvabilité

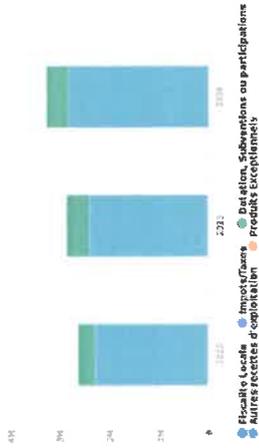
4. Les investissements

- 4.1 Les épargnes
- 4.2 Les dépenses d'équipement
- 4.3 Les besoins de financement

1. Les recettes réelles de fonctionnement

1.1 Synthèse des recettes réelles de fonctionnement

Synthèse des Recettes Réelles de Fonctionnement

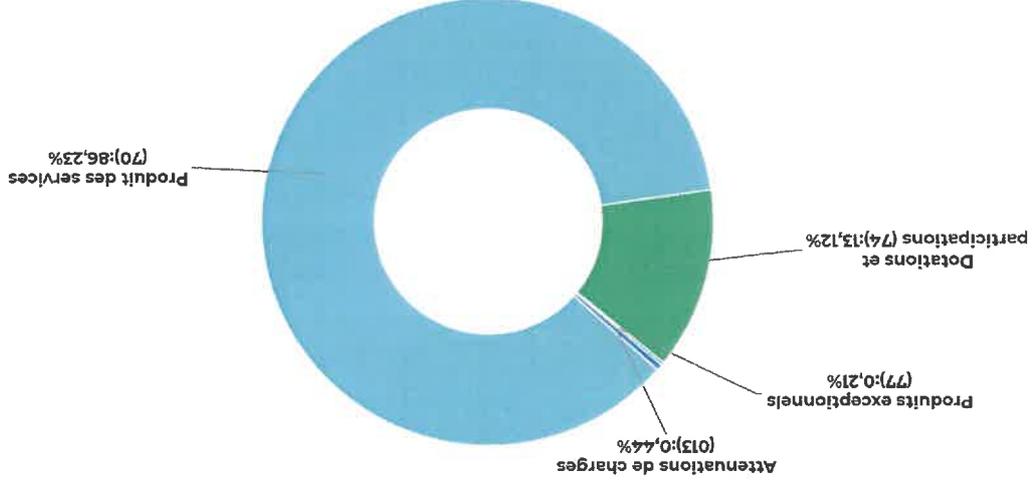


| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|--|--------------------|--------------------|--------------------|
| Dotations, Subventions ou participations | 342 508 € | 440 150 € | 432 137 € |
| Autres Recettes d'exploitation | 2 309 238 € | 2 435 872 € | 2 854 835 € |
| Produits Exceptionnels | 20 830 € | 11 499 € | 6 969 € |
| Total Recettes de fonctionnement | 2 672 578 € | 2 887 523 € | 3 293 943 € |
| Évolution en % | - % | 8,04 % | 14,08 % |

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
 Reçu en préfecture le 18/03/2025
 Publié le
 ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_47-DE

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
 Reçu en préfecture le 18/03/2025
 Publié le
 ID : 089-200039758-20250317-DCC2025_47-DE

Structure des recettes réelles de fonctionnement



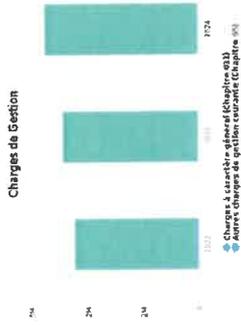
Les recettes réelles de fonctionnement s'élevaient à un montant total de 3 293 943 € en 2024.

1.2 La structure des recettes réelles de fonctionnement

2. Les dépenses réelles de fonctionnement

2.1 Les charges à caractère général et les autres charges de gestion courante

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des charges de gestion. En 2024, elles représentaient 86,07 % du total des dépenses réelles de fonctionnement.

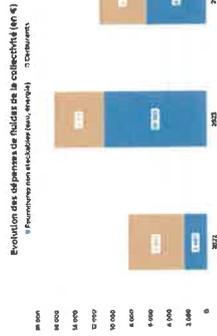


| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|--------------------|--------------------|--------------------|
| Charges à caractère général | 2 219 239 € | 2 455 476 € | 2 766 102 € |
| Autres charges de gestion courante | 26 581 € | 9 496 € | 10 452 € |
| Total dépenses de gestion | 2 245 820 € | 2 464 972 € | 2 776 554 € |

Évolution en %

2.1.2 Les dépenses de fluides

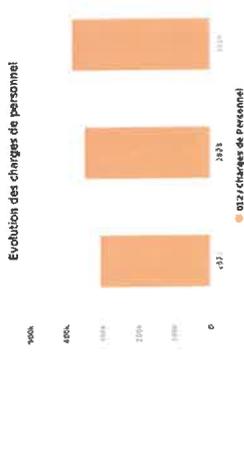
Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de fluides de 2022 à 2024.



| Année | 2022 | 2023 | 2024 | 2023/2024 | Variation |
|---|--------------|---------------|---------------|----------------|-----------|
| Fournitures non stockables (eau, énergie) | 2 467 | 10 952 | 6 389 | -4,166% | |
| Carburants | 5 893 | 5 313 | 5 004 | -5,822% | |
| Total dépenses de fluides | 8 360 | 16 265 | 11 393 | -29,95% | |

2.2 Les charges de personnel

Le graphique ci-dessous présente les évolutions des dépenses de personnel de 2022 à 2024.



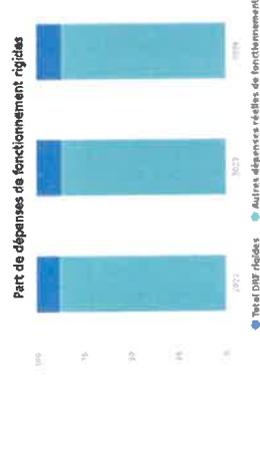
| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Rémunération titulaires | 176 250 € | 196 478 € | 220 681 € |
| Autres dépenses | 28 569 € | 30 515 € | 34 874 € |
| Total dépenses de personnel | 306 404 € | 349 360 € | 384 657 € |

Évolution en %

2.3 La part des dépenses de fonctionnement rigides

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des atténuations de produits, des dépenses de personnel et des charges financières. La commune ne peut aisément les optimiser en cas de besoin. Elles dépendent en effet d'engagements contractuels ou de contraintes externes à la collectivité.

Des dépenses de fonctionnement rigides à un niveau conséquent ne sont pas nécessairement problématiques, dès lors que les finances de la commune sont saines. Elles peuvent en revanche le devenir rapidement en cas de dégradation de la situation financière de la commune. A noter que des dépenses rigides existent également au sein des chapitres des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.



| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------------|------|------|------|
| Dépenses réelles de fonctionnement | 12 % | 13 % | 13 % |

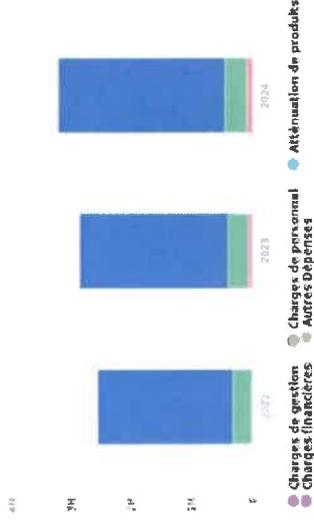
Année 2022 87 %

Autres dépenses réelles de fonctionnement 86 %

2.4 Synthèse des dépenses réelles de fonctionnement

Le graphique ci-dessous présente l'évolution de chaque poste de dépense sur la période 2022 - 2024.

Synthèse des Dépenses Réelles de Fonctionnement

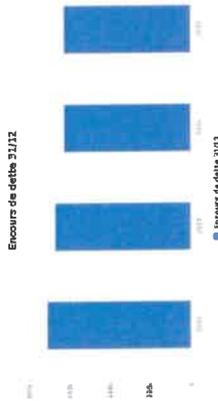


| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Charges de gestion | 2 245 820 € | 2 464 972 € | 2 776 554 € |
| Charges de personnel | 306 404 € | 349 360 € | 384 657 € |
| Atténuation de produits | 0 € | 0 € | 0 € |
| Charges financières | 6 005 € | 45 358 € | 57 368 € |
| Autres dépenses | 12 402 € | 25 604 € | 7 225 € |
| Total Dépenses réelles de fonctionnement | 2 570 633 € | 2 885 297 € | 3 225 806 € |
| Evolution en % | | 12,24 % | 11,8 % |

3. L'endettement du budget Déchets

3.1 L'évolution de l'encours de dette

Pour l'exercice 2024, le budget dispose d'un encours de dette de 626 676 €.



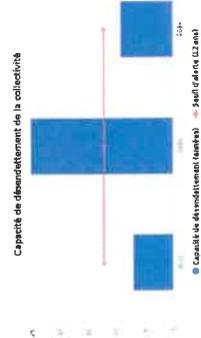
| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|---------------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| Emprunt Contracté | 50 000 € | 420 000 € | 0 € |
| Intérêt de la dette | 4 537 € | 11 572 € | 16 637 € |
| Capital Remboursé | 25 676 € | 40 136 € | 45 700 € |
| Annuité | 30 213 € | 51 708 € | 62 337 € |
| Encours de dette | 712 513 € | 672 376 € | 626 676 € |

3.2 La solvabilité du budget

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette et l'épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait l'EPCI à rembourser sa dette si elle y consacrait l'intégralité de l'épargne dégagée par sa section de fonctionnement.

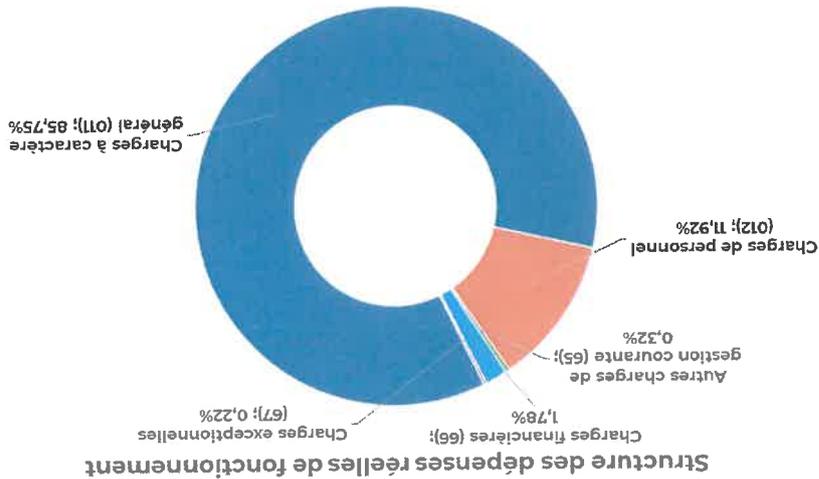
Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de l'EPCI est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la l'EPCI, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situerait aux alentours de 4,5 années en 2023 (DGCL – Données DGFIP).



Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à un montant total de 3 225 806 € en 2024.

2.5 La Structure des Dépenses de Fonctionnement



4. Les investissements du budget déchets

4.1 Les niveaux d'épargnes

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de l'EPCI.

L'épargne brute correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est-à-dire la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet de financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement) ;
- L'autofinancement des investissements ;

A noter qu'une Collectivité est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

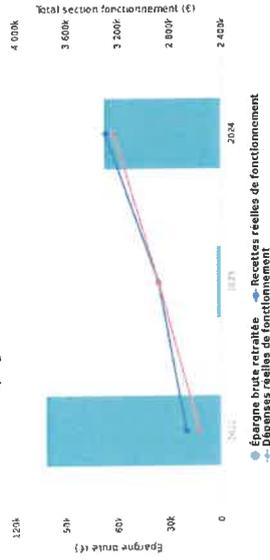
L'épargne nette ou capacité d'autofinancement représente le montant d'autofinancement réel de la collectivité sur un exercice. Elle est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) après déduction du remboursement du capital de la dette de l'année en cours.

| | Année | | 2022 | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|-------|--|----------------|----------------|---------------|
| Recettes Réelles de fonctionnement | | | 2 672 578 | 2 887 523 | 3 293 943 |
| <i>Dont Produits de cession</i> | | | 0 | 0 | 0 |
| Dépenses Réelles de fonctionnement | | | 2 570 633 | 2 885 297 | 3 225 806 |
| <i>Dont dépenses exceptionnelles</i> | | | 12 402 | 5 622 | 7 225 |
| Epargne brute | | | 101 944 | 2 225 | 68 137 |
| Taux d'épargne brute % | | | 3.81 % | 0.08 % | 2.07 % |
| Amortissement de la dette | | | 25 676 € | 40 136 € | 45 700 € |
| Epargne nette | | | 76 267 | -37 910 | 22 436 |
| Encours de dette | | | 712 513 € | 672 376 € | 626 676 € |
| Capacité de désendettement | | | 6,99 | 100 | 9,2 |

Le montant d'épargne brute de l'EPCI est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (avec application des retraitements comptables). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée. Il a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par l'EPCI et de possiblement dégrader sa situation financière.

Les recettes réelles et dépenses réelles de fonctionnement présentées sur le graphique correspondent aux recettes et dépenses totales. L'épargne brute est retraitée des dépenses et recettes non récurrentes.

Épargne brute et effet de ciseaux



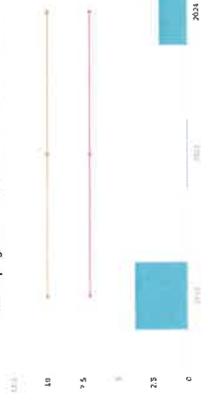
Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de l'EPCI. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourra être alloué à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Deux seuils d'alerte sont ici présentés. Le premier, à 10 %, correspond à un premier avertissement, l'EPCI en dessous de ce seuil n'est plus à l'abri d'une chute sensible ou perte totale d'épargne.

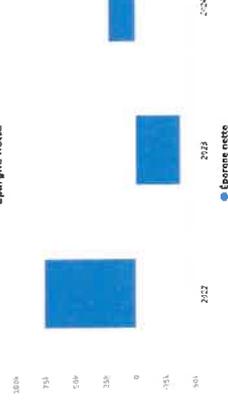
Le second seuil d'alerte (7 % des RRF) représente un seuil limite. En dessous de ce seuil, l'EPCI ne dégage pas suffisamment d'épargne pour rembourser sa dette, investir et également pouvoir emprunter si elle le souhaite.

Pour information, le taux moyen d'épargne brute des communes française se situe aux alentours de 15,6 % en 2023 (DGCL – Données DGFP).

Taux d'épargne brute de la collectivité et seuils d'alerte



Épargne nette



4.2 Les dépenses d'équipement

Le tableau ci-dessous présente le programme d'investissement 2024

Année

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Immobilisations incorporelles | 16 992 € |
| Immobilisations corporelles | 265 301 € |
| Immobilisations en cours | 6 595 € |
| Subvention d'équipement versées | 0 € |
| Total dépenses d'équipement | 288 888 € |

4.3 Les besoins de financement

Le tableau ci-dessous représente les modes de financement des dépenses d'investissement.

La ligne solde du tableau correspond à la différence entre le total des recettes et le total des dépenses d'investissement de la collectivité (Restes à réaliser et report n-1 compris). Les restes à réaliser ne sont disponibles que pour l'année de préparation budgétaire, les années en rétrospective correspondent aux comptes administratifs.

| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|----------------------------------|------------------|------------------|------------------|
| Dépenses réelles (hors dette) | 526 162 € | 720 450 € | 288 889 € |
| Remboursement de la dette | 25 676 € | 40 136 € | 45 700 € |
| Dépenses d'ordre | 33 975 € | 28 010 € | 60 084 € |
| Dépenses d'investissement | 586 813 € | 788 596 € | 394 673 € |

| Année | 2022 | 2023 | 2024 |
|------------------------------|-----------|-------------|-----------|
| Subventions d'investissement | 0 € | 156 988 € | 145 042 € |
| FCTVA | 39 182 € | 138 471 € | 12 093 € |
| Autres ressources | 1 € | 33 264 € | 1 € |
| Recettes d'ordre | 93 660 € | 100 920 € | 134 048 € |
| Emprunt | 50 000 € | 420 000 € | 0 € |
| Autofinancement | 26 837 € | 200 833 € | 0 € |
| Recettes d'investissement | 209 680 € | 1 050 476 € | 291 185 € |

| | | | |
|--------------|------------|------------|-----------|
| Résultat n-1 | 215 014 € | -161 118 € | 100 762 € |
| Solde | -161 119 € | 100 762 € | -2 736 € |

Les axes principaux de l'action

Les grandes lignes de réflexion dans l'élaboration des budgets principal, annexes et autonome 2025 doivent être considérées avec une grande prudence budgétaire qui nécessitera obligatoirement un arbitrage impliquant une éventuelle reprogrammation de certaines actions/études et/ou de certains travaux, les années suivantes, voire l'annulation de certains projets :

- **Principales actions et études :**
 - Mise en œuvre d'actions du Plan climat air énergie territorial par des actions en interne.
 - Mise en œuvre et/ou instruction d'actions inhérentes à la mobilité.
 - Finalisation de la commercialisation des parcelles du parc d'activités « Portes du Morvan et d'Avallon.
 - Accompagner la démarche de labellisation du Grand Site de Vézelay.
 - Étude pour la Valorisation du port de Châtel-Censoir.
 - Concrétisation de la mise en œuvre des composteurs collectifs pour la gestion des biodéchets.
 - Installation d'une bache de défense à incendie à la déchetterie à Étaule.
 - Études pour le transfert des compétences « alimentation en eau potable et assainissement collectif ».
 - Instruction du projet de la création d'un Pôle « Petite enfance-Enfance-Jeunesse ».
 - Poursuite de l'étude de l'extension de la crèche Galipette et de la rénovation de la toiture.
 - Sécurisation des espaces extérieurs de l'Accueil de loisirs intercommunal à Avallon.
 - Étude pour un nouvel accès sur la cour extérieure au Relais Petite Enfance pour une mise en œuvre en 2026.
 - Programmation de la rénovation énergétique des bâtiments intercommunaux.
 - Étude pour la réfection de la toiture du siège.
 - Étude d'un accès sécurisé du siège du 10 rue Pasteur à Avallon pour une mise en œuvre en 2026.
 - Poursuite de l'étude de la sécurisation et du confort des conditions d'accueil à la piscine.
 - Poursuite du déploiement progressif de la démarche de communication.
- **Principaux travaux :**
 - Aménagement d'un ou plusieurs point(s) info et relais mobilité.
 - Finalisation de l'aménagement du Pôle administratif, technique et environnemental (500 000,00 euros HT, 48 % de subvention accordée).
 - **Concrétisation du projet de la véloroute.**
- **Finances :**
 - Participation au financement de l'évaluation du Schéma de cohérence territoriale (72% de 25 000,00 euros TTC).
 - Appui constant au développement de l'Office de tourisme intercommunal.
 - Participation au financement du Syndicat mixte du Grand Site de Vézelay (cf. : 50 600,00 euros/an).
 - Acquisition d'un véhicule utilitaire d'occasion pour le service des déchets et assimilés.
 - Réflexion à mener sur la nécessité d'une révision et d'harmonisation des tarifs des Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux.
 - Réflexion à mener sur la nécessité d'une révision des tarifs de la piscine intercommunale.
 - Soutien aux actions en cours, sans en créer de nouvelles, du Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Avallonnais qui apportent une plus-value incontestable aux acteurs locaux et aux porteurs de projets, avec notamment une enveloppe financière Région/Europe 2023-2026 contractualisée à hauteur d'environ 3 000 000,00 euros auxquels s'ajoutent des crédits d'état et départementaux pour des projets à dominante « transition écologique et attractivité du territoire ».

- Capacité de nouveaux prêts compte tenu du remboursement des activités « Portes du Morvan et d'Avallon.
- Proposition d'une hausse modérée de la fiscalité du foncier bâti.
- Ressources humaines :
 - Augmentation des charges salariales (augmentation du taux de CNRACL de 3 points).
 - Organisation du personnel et optimisation des conditions de travail.
 - Mise en œuvre d'actions en application du document unique d'évaluation des risques professionnels.

Orientations budgétaires 2025

L'élaboration du budget primitif 2025 reposera sur une maîtrise volontaire des charges de fonctionnement tout en satisfaisant aux exigences requises pour l'exercice des compétences qui sont confiées à la CCAVM. Cependant, compte tenu d'une relative nécessité de mise en œuvre de besoins exprimés dans le cadre de l'élaboration des budgets, il sera proposé, à ce stade de la réflexion, d'appliquer une hausse du taux de la taxe du foncier bâti pour faire face, en partie, au financement des opérations nouvelles.

A) Gestion des Ressources humaines : les effectifs de la CCAVM au 1^{er} janvier 2025 sont de **95 agents pour 84.05 ETP** (emplois permanents et non permanents pourvus). Le tableau suivant présente la répartition des effectifs :

| Actions générales, transversales, non affectées | Nombre d'agents | Nombre ETP |
|--|-----------------|--------------|
| Direction générale | 11 | 10.41 |
| Finances | 1 | 1 |
| Administration générale, Ressources Humaines | 1 | 1 |
| Communication | 6 | 5.91 |
| Projet | 1 | 1 |
| Prévention | 1 | 1 |
| Service commun : Autorisation du Droit des sols | 2 | 2 |
| Déchets ménagers | 10 | 9.5 |
| Aménagement de l'espace : Transition écologique et solidaire, PCAET | 1 | 1 |
| Aménagement de l'espace : Mobilité | 1 | 1 |
| Action sociale | 54 | 44.25 |
| Responsable Enfance-jeunesse | | |
| Enfance jeunesse (Chris) | 1 | 1 |
| Accueil Petite-Enfance | 33 | 32.09 |
| Relais Petite-Enfance | 1 | 1 |
| Accueil de loisirs sans hébergement | 19 | 10.48 |
| Service technique | 3 | 3 |
| Piscine intercommunale | 13 | 12.13 |
| Service commun relier | 1 | 0.57 |

L'action sociale : l'action sociale comprend notamment :

- La cotisation au Centre national d'action sociale,
- La garantie « maintien de salaire » des agents,
- Le Noël des agents et des enfants.

Temps de travail : par délibération en date du 13 février 2017, le Conseil Communautaire a adopté l'organisation du temps de travail des agents de la Communauté de communes en fixant la durée à 1 607 heures selon les modalités suivantes :

- Nombre de jours dans l'année : 365,
- Nombre de jours non travaillés : 137,
 - Repos hebdomadaires : 104 jours (52 samedis et dimanches),
 - Congés annuels : 25 jours (5 fois les obligations légales hebdomadaires),
 - 8 jours fériés (forfait annuel).
- Nombre de jours travaillés : 228 à raison de 7 heures par jour = 1 596 heures arrondies à 1 600 heures auxquelles s'ajoute la journée de solidarité de 7 heures.

Les principales durées de travail mises en place au sein de la collectivité sont les suivantes :

- 35 heures réparties sur 4, 4,5 jours et 5 jours,
- 36 heures réparties sur 5 jours (avec 6 jours de RTT)
- 36 heures 30 réparties sur 4,5 et 5 jours (avec 9 jours de RTT),
- 37 heures réparties sur 4 jours (avec 12 jours de RTT)
- 39 heures réparties sur 4,5 et 5 jours (avec 23 jours de RTT).

Mouvements de personnel : considérant les compétences de la collectivité et à partir des besoins exprimés et motivés des services et en accord avec le Comité Social Territorial :

- Recrutement de nouveaux agents,
- Créations et suppressions de postes inhérents aux mouvements des agents.

Formation des agents

- Continuer de former les agents sur le maniement des extincteurs,
- Continuer la formation PRAP (prévention des risques liés à l'activités physique) à destination des professionnels de la petite enfance,
- Organiser les mises à jour de la formation des sauveteurs secouristes du travail et/ou former les agents volontaires,
- Favoriser la montée en compétence des agents par le biais de la formation,
- Organiser des formations sur les fondamentaux de la commande publique et les bases du budget à destination des responsables de service.

Bilan social : le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes n'étant pas obligatoire pour les EPCI de moins de 20 000 habitants, il sera néanmoins présenté pour information en Conseil Communautaire chaque année dès qu'il sera approuvé par le Comité Social Territorial.

B) Fonds de concours, participations et subventions : le niveau prévisionnel des fonds de concours, participations et subventions à accorder en 2025 est proposé à hauteur de 1 078 474,24 euros (cf. 2024 : 1 018 199,22 euros payés et/ou engagés), soit +5,91%.

C) Conséquences des lois de finances pour le budget 2025

- **Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition (hors TH)**
 - La revalorisation forfaitaire des bases d'imposition n'est plus définie par les lois de finances. Depuis 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée et non prévisionnelle.

○ Le taux 2025 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2024 et novembre 2025. Pour mémoire, le tableau ci-dessous présente l'évolution de ce coefficient de revalorisation forfaitaire fixé par les lois de finances :

| | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 |
|--|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 2,20% | 0,90% | 0,20% | 3,40% | 7,10% | 3,90% | 1,70% |

- **Ressources fiscales 2025 :** les prévisions en matière de recettes fiscales s'établissent comme suit sans tenir compte d'une éventuelle augmentation du taux de la taxe foncière du bâti :

| | Réalisé 2024 | Estimé 2025 | Observations |
|-------------------------|--------------|--------------|---|
| Taxe d'habitation | 189 876,00 | | Le produit est difficilement estimable du fait de l'exonération totale de la taxe sur les résidences principales. |
| Taxe foncière bâti | 679 063,00 | 690 607,00 | Le produit 2024 augmente du fait de l'augmentation des bases de 1.70 %. |
| Taxe foncière non bâti | 100 984,00 | 102 700,00 | Le produit 2024 augmente du fait de l'augmentation des bases de 1.70 %. |
| CFE | 1 983 624,00 | 1 983 624,00 | Proposition de reconduire le produit 2024 |
| CVAE (compensation TVA) | 1 252 352,00 | 1 252 352,00 | Proposition de reconduire le produit 2024 |
| IFER | 542 583,00 | 542 583,00 | Proposition de reconduire le produit 2024 |
| TASCOM | 315 065,00 | 315 065,00 | Proposition de reconduire le produit 2024 |

- **Dotations de l'Etat :** le tableau suivant retrace l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement perçue par la CCAVM :

| | 2022 | 2023 | 2024 | Estimation 2025 |
|-----------------------------|--------------|------------|--------------|-----------------|
| Dotation d'intercommunalité | 268 265,00 | 259 805,00 | 298 323,00 | 285 000,00 |
| Dotation de compensation | 739 530,00 | 735 236,00 | 723 069,00 | 708 000,00 |
| Total DGF | 1 007 795,00 | 995 041,00 | 1 021 392,00 | 993 000,00 |

| | 2022 | 2023 | 2024 | Estimation 2025 |
|-------|-------------|-------------|-------------|-----------------|
| DCRTP | + 14 080,00 | + 14 080,00 | + 12 771,00 | + 12 771,00 |
| FNGIR | - 84 546,00 | - 84 546,00 | - 84 546,00 | - 84 546,00 |
| FPIC | + 82 665,00 | + 82 665,00 | + 71 498,00 | + 65 000,00 |

- **Fiscalité des énergies renouvelables :** la collectivité commence de percevoir de la fiscalité inhérente à des parcs éoliens sur son territoire, ce qui est donc une ressource nouvelle depuis 2022.
- **Services intercommunaux :** dans le cadre de l'élaboration du budget primitif 2025, il n'est pas exclu d'étudier une revalorisation, en cours d'année, des tarifs des services offerts à la population :
 - Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux,
 - Piscine intercommunale : étude de l'augmentation de la participation financière des collectivités voisines et du Conseil Départemental de l'Yonne.

Annexe 1 au rapport des orientations budgétaires 2025

Plan pluriannuel d'investissements

Le plan pluriannuel, prévisionnel et non exhaustif, des principaux investissements de la collectivité est établi comme suit (montants estimatifs exprimés en TTC) :

Budget principal

| | BP 2025 | BP 2026 | BP 2027 | BP 2028 | Subventions |
|---|------------------|------------------|----------------|---------------|-----------------|
| Modifications et révisions du PLUI | 48 840 | 40 000 | 40 000 | 40 000 | - |
| Points d'information et relais mobilité | 85 000 | 123 700 | 123 700 | | A solliciter |
| Etude véloroute | 10 000 | | | | Obtenues |
| Etude pôle technique | 59 500 | | | | Obtenues |
| Travaux Véloroute | 1 107 000 | 1 107 000 | | | Obtenues |
| Aides à l'immobilier d'entreprises | 27 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | - |
| Voirie Zone Grande Convée | | 85 000 | | | - |
| Eclairage Zone Grande Convée | 10 000 | | | | - |
| Réhabilitation de l'entrée de la cave du site d'information touristique d'Avallon | 10 298 | | | | A solliciter |
| Réfection toiture Office de tourisme Avallon | | 45 000 | | | |
| Réhabilitation de l'aire de grand passage | | 365 000 | | | A solliciter |
| Création parking pôle technique | 25 700 | | | | - |
| Travaux pôle technique et environnemental (y compris système d'alarme) | 371 770 | | | | - |
| Aménagement pôle technique (informatique, bureau) | 5 000 | 10 000 | | | - |
| Matériel services techniques | 2 000 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | - |
| Enseigne siège | 4 842 | | | | - |
| Sécurisation du siège | | 12 000 | | | A solliciter |
| Réfection toiture siège | | 200 000 | | | A solliciter |
| Projet de solarisation des toitures (étude de faisabilité) | 10 000 | | | | - |
| Réaménagement de l'accueil de la piscine intercommunale | 26 000 | 115 000 | | | - |
| Piscine (structure gonflable, autolaveuse, nettoyeur haute pression, mobilier) | 15 500 | | | | - |
| Signalisation verticale | 2 000 | 2 000 | 2 000 | 2 000 | - |
| Licence logiciel de comptabilité et ressources humaines | 4 500 | 5 000 | 5 000 | 5 000 | - |
| Renouvellement extincteurs | 5 000 | | | | - |
| Installation téléphonique | 14 000 | | | | - |
| Matériel informatique | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | - |
| Divers Mobiliers | 5 000 | | | | - |
| Divers équipements | 5 158 | | | | - |
| Dépenses d'équipement brutes | 757 108 | 1 027 700 | 195 700 | 72 000 | |

Budget annexe « gestion du service Enfance/Jeunesse »

| | BP 2025 | BP 2026 | BP 2027 | 2018 | Subvention |
|--|---------|---------|-----------|--------|--------------------------|
| Création d'un pôle Petite-Enfance- Jeunesse (ex-école des jardins) | 66 600 | 659 177 | 2 309 280 | | A solliciter |
| Extension de la crèche Galipette et toiture | 35 000 | 200 000 | | | A solliciter |
| Sécurisation de l'accès de l'ALSH 123 Soleil (portail et visio) | 11 600 | | | | A solliciter |
| Ouverture sur jardin et déplacement clôture RAM | | 5 600 | | | - |
| Mur ALSH 123 Soleil | | 70 000 | | | Mur commun avec la ville |
| Travaux et renouvellement biens | 8 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | - |
| Cabanon Capucine | | 10 000 | | | - |
| Dépenses d'équipement brutes | 121 200 | 954 777 | 2 319 280 | 10 000 | |

Budget autonome « gestion du service des Déchets Ménagers et Assimilés »

| | BP 2025 | BP 2026 | BP 2027 | 2028 | Subventions |
|-----------------------------------|---------|------------|---------|--------|---------------------------------|
| Caniveau déchetterie Champ Ravier | 20 000 | | | | - |
| Installation d'une bache incendie | 15 900 | | | | - |
| Eclairage publique déchetterie | 8 000 | | | | - |
| Conteneurs verre | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | - |
| Conteneurs tri et OM | 7 000 | 7 000 | 7 000 | 7 000 | - |
| Véhicule biodéchets | 15 000 | | | | - |
| Banque d'accueil PTI | 10 000 | | | | - |
| Cartes d'accès magnétique | | A chiffrer | | | A solliciter |
| Remorque | 3 000 | | | | Remboursement assurance 1 800 € |
| Mobilier divers PTI | 8 000 | | | | |
| Divers petits équipements | 10 000 | 10 000 | 10 000 | 10 000 | |
| Dépenses d'équipement brutes | 106 900 | 27 000 | 27 000 | 27 000 | |

Annexe 2 au rapport des orientations budgétaires Rapport annuel sur la mutualisation au sein de la CCAVM

Le présent rapport annuel présente la méthodologie engagée et dresse l'état d'avancement des actions de mutualisation.

Un schéma de mutualisation au service du territoire

- La loi de Réforme des Collectivités Territoriales de 2010 a rendu obligatoire la réalisation d'un schéma de mutualisation de services entre l'Établissement Public de Coopération Intercommunale et ses Communes membres.
- Dans cette perspective, les élus de la Communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan ont tenu à développer cette démarche au cours du 1^{er} semestre 2016.
- Une 1^{ère} phase, d'analyses et d'élaboration d'un état des lieux, a permis de dégager des pistes de mutualisation pour les années à venir, formalisées dans un projet de rapport de mutualisation. Ce projet de Schéma de mutualisation a été soumis à la consultation des communes.
- En date du 20 décembre 2016, le Conseil Communautaire a adopté le Schéma de mutualisation entre la CCAVM et ses communes membres avec comme objectifs :
 - o De garantir une meilleure qualité du service à l'usager,
 - o De partager le savoir-faire,
 - o D'améliorer l'efficacité de l'organisation territoriale,
 - o De rechercher des économies d'échelle.

Base de connaissance du schéma de mutualisation

1. Définitions

- **Mutualisation** : la mutualisation, qui peut prendre diverses formes, permet la mise en commun, par des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), de moyens, équipements, matériels ou personnels.
- **Schéma de mutualisation** : il s'agit d'un document d'orientation qui doit servir à impulser une dynamique et permettre d'aller vers plus de mutualisation. Ce document fait l'objet d'adaptations selon les opportunités.

2. Références

- La loi du 16 décembre 2010 portant réforme des Collectivités Territoriales (RCT) s'inscrit dans un processus qui vise à la simplification des structures territoriales, la réduction du nombre d'échelons territoriaux, la clarification des compétences et des financements. Elle a également systématisé la réflexion au sein des intercommunalités sur les possibilités de mutualisation. Elle impose aux Communes et Communautés d'élaborer un schéma de mutualisation dans l'année suivant le renouvellement du conseil municipal.
- La loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014 finalise la sécurisation juridique des coopérations de bloc local.
- Mars 2015 : 1^{ère} obligation de Schéma de mutualisation (obligation reportée à décembre 2015). Elle est le 1^{er} des 3 nouveaux éléments de la loi du Gouvernement pour réformer la décentralisation.
- La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) : 3^{ème} et dernier volet de la Réforme territoriale, la loi a été promulguée le 7 août 2015. Entre autres dispositions, ce texte apporte des précisions et simplifications pour la mise en place de services communs entre EPCI et communes.

3. Contexte de la mutualisation

- Obligation législative : l'article L.5211-39-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'afin d'assurer une meilleure organisation des services, dans l'année qui suit chaque renouvellement général des Conseils Municipaux, le Président de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité

propre établit un rapport relatif aux mutualisations de services et communes membres.

- Contexte financier contraint : les dotations de l'État s'amoindrissent fortement.
- Retrait de l'État : le Schéma de mutualisation peut répondre aux attentes des communes suite au retrait des services de l'État
- Les préconisations de la cour des comptes : la cour des comptes presse les collectivités de participer davantage à la réduction du déficit public dont une des pistes évoquées est la mutualisation des services.

4. Rappel des principaux objectifs du Schéma de Mutualisation : faire mieux ensemble pour :

- Améliorer l'offre de service rendu à l'usager (assurer la présence, l'efficacité et la qualité des services publics pour tous les habitants des communes du territoire). Préserver la proximité et l'accessibilité de ces services,
- Renforcer la solidarité entre les collectivités du territoire, en prenant notamment en considération les capacités et besoins des plus petites communes,
- Faciliter la mutualisation entre les communes en leur apportant conseils et aide juridique et aussi, par exemple, en favorisant le remplacement d'adjoints administratifs provisoirement absents,
- Développer, par la gestion en commun de moyens, des politiques publiques plus ambitieuses, efficaces et cohérentes au service des usagers,
- Développer les expertises et les ressources sur le territoire, améliorer et valoriser les compétences et savoirs,
- Rationaliser les structures, décloisonner les organisations ; mettre en relation des problématiques similaires pour les traiter à une échelle plus vaste que la commune,
- Optimiser la dépense publique.

5. Rappel des principes directeurs de la démarche de mutualisation :

- **Concertation** : la préparation et le suivi des mutualisations (grandes orientations, stratégies et évaluations) sont confiés au Conseil des Maires,
- **Qualité** : toute mutualisation est fondée comme un outil au service d'un projet visant à améliorer l'efficacité et l'efficacité du service public en préservant les services de proximité,
- **Liberté** : aucune mutualisation n'est imposée, à savoir que toute commune reste libre de s'inscrire ou non dans un projet de mutualisation,
- **Humanité** : la dimension ressources humaines doit être intégrée systématiquement dans le processus : il faut notamment étudier l'impact sur les agents et leurs statuts, unifier les outils et les procédures, organiser les formations nécessaires, veiller à ne pas complexifier la relation hiérarchique,
- **Clarté** : la mutualisation doit être financée par les différentes collectivités parties prenantes sur la base d'un accord financier préalable (et prospectif) clair et précis,
- **Évolution** : la mutualisation doit être considérée comme un processus évolutif, s'adaptant à l'évolution des besoins et ne s'interdisant pas des étapes expérimentales.

Les actions en cours, 2025 et à venir

- La relecture des registres administratifs va se poursuivre.
- Les marchés mutualisés en cours :
 - o Locations de photocopieurs-scanners,
 - o Acquisition et maintenance de défibrillateurs.
- Les marchés mutualisés en cours et à relancer en 2025 :
 - o Maintenance des équipements et matériels inhérents à la sécurité incendie des bâtiments,
 - o Prestations de dépestage du radon dans les Établissements recevant du public,
 - o Vérifications réglementaires des aires collectives des jeux pour les enfants et équipements sportifs extérieurs,
 - o Contrôle technique et maintenance des points d'eau incendie.

Envoyé en préfecture le 18/03/2025
Reçu en préfecture le 18/03/2025
Publié le
ID : 088-200098756-20250317-DCC2025_47-DE



- Les marchés qui pourraient être mutualisés :
 - Élagage des haies en bordures des voies communales.
 - Contrôle des paratonnerres.
 - La solarisation des bâtiments publics.
 - Formation par modules pour les secrétaires de mairie et les élus.
 - Actions mutualisées pour la réduction de consommation des énergies des bâtiments communaux et intercommunaux.
 - Acquisition de réserves d'eaux pluviales.

*Département de l'Yonne
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (arrivée à l'OJ n°4), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (arrivée à l'OJ n°3), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (arrivée à l'OJ n°5), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-48

Objet : Recrutement d'animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour les Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux

Par une délibération en date du jeudi 19 décembre 2024, le Président rappelle que le Conseil communautaire a délibéré favorablement pour :

- Décider le recrutement de 103 animateurs sous contrat d'engagement éducatif pour les Accueils de loisirs sans hébergement intercommunaux au titre des vacances scolaires de l'année 2025,
- Valider les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :
 - 66,23 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,
 - 57,35 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,
 - 47,30 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation.

En vertu d'un décret du 04 décembre 2024 prévoyant une augmentation des tarifs journaliers à compter du 1^{er} mai 2025, le Président propose au Conseil communautaire, avec un avis favorable de principe du Bureau communautaire, de délibérer pour valider les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :

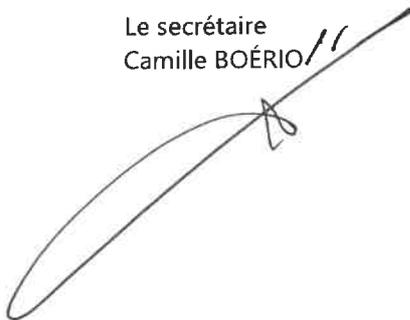
- 71,52 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,
- 61,93 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,
- 51,08 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation, étant précisé que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité,

- **VALIDE les tarifs journaliers des jours travaillés comme suit :**
 - **71,52 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents encadrant un séjour,**
 - **61,93 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents titulaires d'un BAFA, en cours de formation ou possédant une équivalence de diplôme reconnu par la SDJES,**
 - **51,08 euros bruts, congés payés en sus, pour les agents sans diplôme dans le domaine de l'animation,**
- **PRÉCISE que les crédits suffisants seront prévus au budget de l'exercice.**

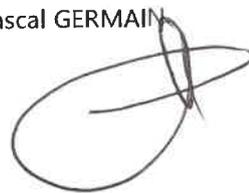
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOÉRIO



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN



Envoyé en préfecture le 19/03/2025

Reçu en préfecture le 19/03/2025

Publié le 21/03/2025

ID : 089-200039758-20250317-DC2025_49-DE

*Département de l'Yonne
Canton d'Avallon*

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Le lundi 17 mars 2025, à 17 heures 30, le Conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du marché couvert à Avallon sous la présidence de Monsieur Pascal GERMAIN.

44 Conseillers titulaires présents : Hubert BARBIEUX, Jean-Michel BEAUGER, Stéphane BERTHELOT, Olivier BERTRAND, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Christian CREVAT, Christophe DARENNE, Gérard DELORME, Leyla DERVISCEMALOGLU (*arrivée à l'OJ n°4*), Bernard DESCHAMPS, Aurélie FARCY, Jean-Paul FILLION, Pascal GERMAIN, Chantal GUIGNEPIED, Alain GUITTET, Christian GUYOT, Chantal HOCHART, Roger HUARD, Didier IDES, Annick IENZER, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Jean-Claude LANDRIER, Marie-Claire LIMOSIN, Olivier MAGUET, Claude MANET, Alain MARILLER, Bernard MASSOL, Nathalie MILLET, Patrick MOREAU (*arrivée à l'OJ n°3*), Serge NASSELEVITCH, Gérard PAILLARD, Bertrand du PASSAGE, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT, François ROUX, Didier SWIATKOWSKI (*arrivée à l'OJ n°5*), Joël TISSIER, Philippe VEYSSIÈRE, Louis VIGOUREUX, Élise VILLIERS et Alain VITEAU.

16 Conseillers titulaires absents excusés en ayant donné un pouvoir de vote : Angélo ARÉNA a donné pouvoir à Gérard PAILLARD, Charles BARON a donné pouvoir à Pascal GERMAIN, Tony CHEVAUX a donné pouvoir à Bernard DESCHAMPS, Alain COMMARET a donné pouvoir à Agnès JOREAU, Jamilah HABSAOUI a donné pouvoir à Camille BOÉRIO, Isabelle HOUÉ-HUBERDEAU a donné pouvoir à Léa COIGNOT, Éric JODELET a donné pouvoir à Olivier RAUSCENT, Françoise LAURENT a donné pouvoir à Nicole JEDYNSKI, Alain MARC a donné pouvoir à Stéphane BERTHELOT, Isabelle MARIANI a donné pouvoir à Alain GUITTET, Franck MOINARD a donné pouvoir à Joël TISSIER, Maryse OLIVIERI a donné pouvoir à Christophe POYARD, Marc PAUTET a donné pouvoir à Paule BUFFY, Christian PERDU a donné pouvoir Gérard DELORME, Sylvie SOILLY a donné pouvoir à Bernard RAGAGE et Éric STEPHAN a donné pouvoir à Dominique MILLIARD.

8 Conseillers titulaires absents excusés sans avoir donné un pouvoir de vote : Florence BAGNARD, Damien BRIZARD, Geneviève DANGLARD, Sonia PATOURET-DUMAY, Catherine PRÉVOST, Martial RENAULT, Nicolas ROBERT et Emmanuel ZEHNDER.

3 Conseillers titulaires absents non excusés : Fanny BOUVIER, Arnaud GUYARD et Monique MILLEREAUX.

14 Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote : Stéphane BERTHELOT, Camille BOÉRIO, Paule BUFFY, Léa COIGNOT, Gérard DELORME, Bernard DESCHAMPS, Pascal GERMAIN, Alain GUITTET, Nicole JEDYNSKI, Agnès JOREAU, Gérard PAILLARD, Bernard RAGAGE, Olivier RAUSCENT et Joël TISSIER.

2 Conseillers suppléants présents ayant un pouvoir de vote : Dominique MILLIARD et Christophe POYARD.

| | |
|--|--------------------|
| Date de la convocation | Mardi 11 mars 2025 |
| Conseillers titulaires en fonction | 71 |
| Conseillers titulaires présents | 44 |
| Conseillers titulaires présents ayant un pouvoir de vote | 14 |
| Conseillère suppléante présente ayant un pouvoir de vote | 2 |

Secrétaire de séance : Camille BOÉRIO.

Délibération 2025-49

Objet : Cotisation foncière des entreprises « exonération en faveur des médecins, des auxiliaires médicaux et des vétérinaires »

Par une note reçue de la Préfecture de l'Yonne en date du mercredi 12 mars 2025 et dans le cadre de la réforme des zones France Rurale Revitalisation (FRR), le Président explique que la loi de finances pour 2025 prévoit que les communes classées FRR socle au 1^{er} juillet 2024 et leurs EPCI à fiscalité propre peuvent délibérer, jusqu'au 26 mars 2025, pour octroyer deux exonérations suivantes :

- *La cotisation foncière des entreprises (CFE) visée à l'article 1464 D du code général des impôts (CGI) concernant les médecins, les auxiliaires médicaux et les vétérinaires. En ce qui concerne les communes appartenant aux EPCI qui sont soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique (FPU), seul l'EPCI est compétent et peut délibérer, ce qui est le cas pour la CCAVM (cf. : les communes ne peuvent pas délibérer).*
- *La taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) visée à l'article 1383 E du CGI pour des logements acquis et améliorés, au moyen d'une aide financière de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat, par des personnes physiques. Toutes les communes, qui appartiennent à un EPCI à fiscalité professionnelle unique ou à un EPCI à fiscalité additionnelle, peuvent délibérer pour la part leur revenant au même titre que les EPCI peuvent le faire pour leur propre part.*

Il indique, en délibérant avant le 26 mars 2025, que les deux exonérations suscitées peuvent être octroyées dès l'année 2025 pour des opérations réalisées à partir du 1^{er} juillet 2024, étant précisé que la durée de l'exonération ne peut être inférieure à 2 ans, ni supérieure à 5 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement.

- Considérant la désertification médicale avérée sur le territoire avallonnais,
- Considérant que l'exonération de la cotisation foncière des entreprises en faveur des médecins, des auxiliaires médicaux et des vétérinaires, exposée ci-dessus, contribuerait à renforcer l'attractivité dudit territoire,
- Vu l'article 1464 D du code général des impôts,

Le Président propose au Conseil communautaire de délibérer pour :

- Décider d'exonérer de cotisation foncière des entreprises :
 - Les médecins,
 - Les auxiliaires médicaux,
 - Les vétérinaires,

Et, le cas échéant,

- Fixer la durée de l'exonération à 5 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement,
- Le charger de notifier cette décision aux services préfectoraux de l'Yonne.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité (58 voix pour et 2 abstentions),

- **DÉCIDE d'exonérer de cotisation foncière des entreprises en application de l'article 1464 D du code général des impôts :**
 - **Les médecins,**
 - **Les auxiliaires médicaux,**
 - **Les vétérinaires,**
- **FIXE la durée de l'exonération à 5 ans à compter de l'année suivant celle de leur établissement,**
- **CHARGE le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux de l'Yonne.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le secrétaire
Camille BOËRIS

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Président,
Pascal GERMAIN

